
NEDL TRANSFER
HN 67D3 Q


Digitized by Google

LA VIE

DE

SAINT VOLUSIEN

Evêque de Tours et Martyr,

PATRON DE LA VILLE DE FOIX

Avec ce qui s'est passé dans les différentes translations de son corps

et dans l'érection de l'abbaye de son nom,

PAR LE RÉVÉREND PÈRE DE LACOUDRE

Chanoine régulier de la Congrégation de France.

Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem.

Ad Hebræos, cap. 13.



A LIMOGES

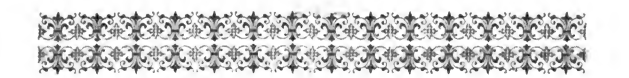
CHEZ FRANÇOIS MEILHAC, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

PRÈS LES RR. PÈRES JÉSUITES.

1722

AVEC PERMISSION

C



A MESSIEURS LES DOYEN ET CHAPITRE

de la sainte et métropolitaine église de Tours,

MESSIEURS,

Je vous rends, en vous dédiant ce petit ouvrage, ce qui vous appartient légitimement. Vous avez, sans contredit, un droit incontestable sur saint Volusien, quelque part qu'il se trouve ; il a été le septième évêque et le premier martyr de votre illustre Eglise. Ainsi, vous ayant été enlevé malgré vous, MESSIEURS, depuis plus de douze siècles, vous étiez toujours en droit de le redemander.

On avoit pris plaisir à le dérober tellement à votre connoissance que vous ne sçaviez que foiblement ce qu'il étoit devenu ; et Grégoire de Tours lui-même, tout instruit qu'il devoit être, pour être venu peu de temps après lui, n'avoit appris que foiblement sa destinée, n'ayant pu pénétrer dans les Pyrénées.

Un de vos illustres confrères, en me montrant votre belle bibliothèque de manuscrits, et dont il me donna alors avec bonté un exemplaire du catalogue qu'il en a dressé, me témoigna le désir que vous aviez d'apprendre ce qu'on sçavoit de ce saint dans le Comté de Foix. Je n'étois pas alors mieux instruit que vous, MESSIEURS ; mais le voyage, que j'y fis dans le mois de janvier passé, me procura une occasion de vous satisfaire, en apprenant alors ce que nous ignorions, vous et moi. Je déterrai heureusement un acte manuscrit de 1384, qui n'avoit peut-être jamais vu le jour depuis qu'on l'avoit dressé. Je parcourus aussi le livre des coutumes de Foix, avec d'autres monumens, que j'ai joints à cette vie. Je consultai les écrivains du pays, et si, avec tout cela, je ne suis pas parvenu à une connoissance parfaite, j'ai eu au

moins la satisfaction de travailler pour vous, Messieurs, et de reconnoître, en partie, en vous dédiant mon travail, les bontez que vous me témoignâtes en corps, lorsqu'envoyé par un prélat, que vous aimez tous, j'eus l'honneur de vous présenter, de sa part, un sujet, que vous agréâtes alors pour une cure de votre ville, à sa seule recommandation.

Quand tous ces motifs ne seroient pas suffisans, l'illustre rang qu'occupe votre Eglise parmi celles de France, le zèle pour le service divin, la sainteté, l'habileté, la science du clergé qui la compose, et pour lequel j'ai toujours eu, sans le connoître personnellement et après l'avoir connu, la plus profonde vénération, m'auroient déterminé à vous donner des marques publiques du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE LACOUDRE.

PRÉFACE

La personne qui donne cette vie au public ne devoit, ce semble, s'attendre à rien moins; sortie du pays et de la ville de Foix, d'où elle est native, à l'âge de 8 à 9 ans, n'y ayant fait aucun séjour depuis, pas même récité l'office de saint Volusien depuis le temps que son état et sa profession l'ont attachée au bréviaire, que pouvoit-elle sçavoir de ce saint ? Ainsi le pur hasard a presque plus de part à cette vie que toute autre chose. L'auteur, nécessité d'aller à Foix pour affaires, après une non-résidence d'environ 37 ans, et obligé, malgré lui, d'y faire un séjour d'un mois, un manuscrit de l'an 1384, inconnu jusqu'alors et qu'on a inséré à la fin de cette vie, lui tomba entre les mains. Voyant d'ailleurs que le culte d'un saint, qui avoit été autrefois en si grande vénération dans la ville et dans le Comté de Foix, qui avoit moyenné l'érection d'une fameuse abbaye, composée encore de douze pleins chanoines et d'autant de prébendez ou ministres pour le bas chœur, sans y comprendre l'abbé, s'étoit ralenti à un point que, depuis la dispersion des reliques, on l'avoit presque perdu de vue ; pour remédier à cet inconvénient, rallumer la ferveur ralentie, ôter des esprits mille fábles faites à plaisir, faire revivre, autant qu'on a pu, une vie dépérie par les guerres civiles, et remettre enfin son culte en son premier état, on a crû devoir faire, au commencement de 1722, en qualité de citoyen de Foix, ce que ceux qui y avoient plus d'intérêt devoient faire avant lui.

Pour cela, outre le manuscrit de 1384, on a eu recours à ce que M. de Marca appelle, dans son histoire de Béarn, la chronique manuscrite, qui n'est autre que le livre des coutumes et libertez de la ville de Foix, fait par ordre des consuls en 1458, que l'obligeant M. Calvet, syndic de la ville, a bien voulu nous communiquer et que nous avons aussi fait imprimer en sa langue à la fin, avec des leçons anciennes et modernes de l'office du saint.

Si le lecteur ne trouve pas ici le tour et toute la pureté de la langue, si fort recherchée aujourd'hui, on n'a qu'à le renvoyer à l'intention qu'on s'est proposée, à la vérité et à la solidité qu'on a eües en vüe, et à ôter surtout aux panégyristes de ce saint tout prétexte pour ne plus débiter, à l'avenir, leurs rêveries et les tours de leur imagination échauffée, faute, disoient-ils, de mémoires assurez. Du reste, que ceux à qui nous avions proposé de diviser cette vie en quatre livres, et qui ont cru qu'une épître dédicatoire et la préface fairoient la plus grande partie de cet ouvrage par l'impossibilité de trouver quelque chose de la vie d'un saint, qu'un illustre auteur (1), dans celles qu'il a données, s'est contenté de marquer dans ses tables, sans en rien détailler dans le corps du livre, que ceux-là, dis-je, voyent où on en est venu pour avoir suivi pas à pas Volusien, examinent de près si nous citons à faux et si les auteurs, dont nous avons recüeilli ce que nous disons, sont dignes de foi dans une matière qui leur paroissoit si embrouillée. On n'a pas prétendu par là être cependant parvenu à une connoissance exacte de la vie du saint que nous écrivons; mais on a fait ce qu'on a cru devoir faire.

(1) M. Baillet.



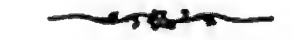
LA VIE

DE

SAINT VOLUSIEN

ÉVÊQUE DE TOURS ET MARTYR

PATRON DE LA VILLE DE FOIX



SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

I. Lieu de sa naissance. — II. Son extraction. — III. Son éducation. — IV. Son mariage. — V. Sa retraite. — VI. Vie qu'il y mène sous l'abbé Abraham. — VII. Mort de ce saint abbé. — VIII. S'il lui a succédé et s'il a été effectivement abbé de Saint-Cirgues. — IX. S'il est venu à Tours avant la mort de saint Perpet, son parent, ou si, sortant du monastère, il fut fait évêque.

Ce que sept évêques, illustres par leur sainteté, disoient de saint Martin dans le sixième siècle par rapport à l'Eglise de France, nous pouvons le dire de saint Volusien, un de ses successeurs, au commencement du xviiie, eu égard à l'Eglise de Tours (1). Dieu avoit donné le premier à celle-là, disent ces prélats, afin qu'elle ne fût pas inférieure aux pays où saint Paul et les autres apôtres avoient prêché l'Evangile ; et ce même Dieu donna à l'Eglise de Tours le second, pour

(1) *Greg. Tur. hist., lib. IX, cap. 39, ep. ad Radeg.*

en être le premier martyr, soutenir et sceller de son sang la vérité, que six de ses prédécesseurs y avoient déjà annoncée.

Saint Volusien, que la ville et le pays de Foix, où il est honoré d'un culte particulier, appellent *Volusia*, *Voulsia*, ou *Bolsia* (1), étoit originaire d'Auvergne (2) et né peut-être dans la capitale de cette province, qu'on appelle aujourd'hui Clermont ; d'autres assurent, avec moins de vraisemblance, qu'il étoit natif de Lyon (3), où nous ne voyons point qu'il ait fait sa résidence ordinaire comme à Clermont et où il étoit lié d'amitié avec ce qu'il y avoit de plus grand (4).

Il étoit, de plus, fort proche parent, ou, comme quelques modernes parlent, neveu de l'illustre saint Perpet ou Perpétüe, son prédécesseur au siège de Tours, comme Perpet l'étoit de saint Eustoche (5), qui, au rapport de MM. Baillet et de Savaron, étoit né Auvergnat (6). Ils étoient tous trois très riches, d'une famille noble et ancienne et d'une race de sénateurs, dont l'Auvergne étoit alors remplie. Un manuscrit, sans date et très moderne, le fait sortir de l'empereur de son nom, mais sans preuves (7). Le compilateur de la vie du saint, dans le livre manuscrit des libertez et coutumes de Foix en 1458, assure qu'il étoit de la famille des Urcins (8) ; mais comme dans le même endroit il en fait, comme nombre d'autres, un apôtre, lui faisant quitter parens, amis, avantages temporels et Rome même, d'où ils le font partir sans équipage et sans suite, pour venir annoncer en France, et surtout dans la Touraine, et,

(1) Manuscrit de 1458. Savaron, *epist. ad Gues. ante lib. IV epist. Sidon.* Maan, *Eccl. Turonensis ornata virtut.* pag. 28.

(2) Volusien, selon Grégoire de Tours, *lib. X, cap. 31*, étoit parent de Perpétüe, et celui-ci d'Eustoche, qui, selon M. Baillet, étoit Auvergnat. M. Maan dit aussi qu'il étoit frère de Sidoine, qui étoit originaire d'Auvergne ; quoique né à Lyon, Volusien étoit donc Auvergnat ; Savaron, dans son épître dédicatoire sur le 6e livre des épîtres de Sidoine, l'assure positivement.

(3) M. Maan, chanoine et précentre de Tours, dit que Volusien étoit propre frère de Sidoine et, par conséquent, natif de Lyon, comme lui ; mais Théophile Reynaud a omis Volusien dans la liste des saints de Lyon.

(4) Manuscrit de 1706, de peu de foi.

(5) *Greg. Tur. lib. X, hist. cap. 31, n° 6.*

(6) Qu'on lise la 18e lettre du IVe livre et la 17e du livre VII de Sidoine Apolinaire, avec les notes de Savaron, on verra que Volusien faisoit des parties de campagne à Clermont, qu'il demanda l'éloge funèbre du saint abbé Abraham, qui y mourut, qu'il fut supérieur à Auxanius, abbé dans un des fauxbourgs de cette ville, qu'il étoit uni d'amitié avec le comte Victorius, qui y residoit, parent de Rorice et d'Omace, Auvergnats. Voyez la nouvelle édition de *Grégoire de Tours*, par Dom Thierry Ruinard.

(7) Faydit, *Vie de saint Amable*, et Th. Ruinard, *In vita Greg. Turon*, Manuscrit d'après 1700.

(8) Manuscrit de 1458. Elias Appamiensis *in comitib. Fuxens.* pag. 7.

de là, dans le pays de Foix, l'Evangile, ces auteurs, s'étant trompez dans ce dernier chef, pourroient n'avoir pas dit la vérité dans l'autre.

Nous pourrions dire avec plus de certitude qu'il étoit de la famille des Aniciens (1), puisqu'il étoit parent d'Omace et de Rorice (2), évêque de Limoges, qui le qualifie comme tel, dans la lettre qu'il lui écrivit étant évêque de Tours, ou assurer positivement, avec l'auteur du livre intitulé *l'Eglise de Tours ornée des vertus de ses évêques* (3), qu'il étoit de la maison des Sidoines Apolinaires, dont le père et l'ayeul avoient commandé dans les Gaules comme préfets du Prétoire, et alliés à la maison de l'empereur Avitus par le mariage de Papianille, sa fille, avec Sidoine, qui qualifie, en plus d'un endroit, Volusien de son frère (4).

Mais, comme Savaron (5) dit que c'est un terme d'amitié seulement et non de parenté en cet endroit, que le sçavant Père Sirmond (6), et M. Maan (7) après lui, assurent, au contraire, qu'il faut le prendre dans sa propre signification, on laisse au lecteur la liberté du choix, lorsque nous rapporterons les propres termes de Sidoine, quoique cependant Savaron semble avoir raison.

Volusien (8) avoit encore une illustre parente à Tours, c'étoit Fidie Julie Perpétüe, à laquelle son frère, qui en étoit évêque, laissa par testament une croix d'or émaillée, avec des reliques du Seigneur, qu'on ignore (9). Nous ne rapportons ici toutes ces circonstances que pour faire remarquer au lecteur que Volusien, tenant à tant de saints, ne pouvoit manquer de l'être lui-même.

(1) *Apud Henric. Canis.* tom. v, pag. 522.

(2) Rorice, évêque de Limoges, de la famille des Aniciens, épousa Ibérie, fille d'Omace, Sidonius fit son épithalame; l'un et l'autre se consacrèrent à Dieu dans la suite. Rorice, dans la lettre, dit : *miror nobilitatem tuam, cum, sine ullo respectu religionis, aut propinquitatis, tibi injuriæ nostræ sic placeant, etc.*

(3) Maan, pag. 28.

(4) Sidon, *lib. IV, ep. 18,* et *lib. VII, ep. 17.*

(5) Savar. *In Sidon ubi sup.*

(6) Sirmond, *In eumdem ubi supra.*

(7) Maan, pag. 28.

(8) Sidoine, parlant à Luconce de Volusien, en lui écrivant directement, parle en termes trop respectueux, v. g. *tuâ tractus auctoritate.* Il étoit sans doute son ainé, et cela ne convenoit pas Quand Sidoine écrit à sa femme ou à son fils, le style est plus familier, il en auroit usé de même avec son frère, qui devoit être son cadet. Au surplus, la vie de Sidoine ne parle pas de Volusien; j'ajoute que les notes de Savaron sont autant ou plus estimées que celles du P. Sirmond.

(9) Spicileg., tom. v, pag. 105. Tillemont, *memor eccl.,* tom. xvi, pag. 397.

Il fut, en effet, élevé d'une manière toute chrétienne, mais conforme cependant à sa grande naissance (1). Il apprit surtout les belles lettres dans sa jeunesse et y devint habile ; par son application et sa disposition naturelle il avoit pour elles un goût tout particulier, car, sans cela, on ne voit guère comment il auroit été en commerce avec Sidoine et Rorice, l'un évêque de Clermont, et l'autre de Limoges (2), les deux plus beaux esprits qui fussent en France, qui écrivoient le mieux de leur temps et qui aimoient le plus les gens de lettres (3). S'étant ainsi façonné l'esprit, il voulut aussi former son corps, en servant dans la milice de l'Empire, selon son rang. Sidoine, au moins, dans la lettre qu'il lui écrit en réponse à la sienne, l'appelle son compagnon de guerre, lorsqu'après avoir fait ce qu'il lui avoit demandé (4), il lui dit : « Mais s'il faut que les frères, les amis et les compagnons de guerre obéissent aux loix de la charité, je vous prie, à mon tour, etc. *Sed si vicissim charitatis imperiis, fratres, amicos,* COMMILITONES *obsequi decet, ad invicem, quæso, etc.* » D'où nous pourrions conjecturer, ce semble, qu'à quelques années près ils étoient contemporains, et que, Sidoine étant né en 431, l'autre seroit venu au monde trois ou quatre ans après, vers 434 ou 435.

Volusien ayant ainsi satisfait à la coutume des Romains (5), qui vouloit que les jeunes gens s'engageassent à l'âge de 17 ans à la milice, ce que l'exemple de saint Martin et de Sidoine justifie assez, et ayant servi les dix ans prescrits aux fils des sénateurs (6) pour pouvoir monter aux hautes charges, il se maria, quelque temps après, avec une fille de la maison des Omaces, citoyens et sénateurs d'Auvergne qui étoient extrêmement riches (7). Et ce fut par cette alliance que vint la parenté de Volusien avec saint Rorice (8), ainsi que nous l'avons déjà dit et qu'il le rapporte lui-même (9), sans quoi nous ne voyons pas comment Rorice

(1) Maan, pag. 28 de *Eccl. Tur. Pont.*

(2) Dupin, *Biblioth. sac. 5.*

(3) Sidon, *ep. 17, lib. VII.*

(4) L'éloge funèbre de l'abbé Abraham.

(5) M. Tul. *Philip., V,* Gallius, *lib. X, c. 28.*

(6) Polybius, *lib. VI. Sulpic. Severus de Sancto Martino, lib. I, cap. 1.*

(7) Grég. de Tours, *Hist. Franc., lib. X,* parlant d'Omace, fils de Rorice, dit : *Omatius de senatoribus civibusque Arvernis valdè dives in prædiis.* Sidoine, Carm. II, fait l'épithalame de Rorice et parle fort d'Omace.

(8) Henric. Canis., tom. v, pag. 522.

(9) Si Volusien n'avoit pas pris une très proche parente de Rorice, celui-ci n'auroit osé dire à Volusien : *homines meos non matrona vestra, sed domina procax et effrenæta nimium perduxit, cujus mores si tu tanto tempore cum famæ tuæ di-*

auroit écrit avec tant de liberté à Volusien, et celui-ci avec tant de soumission à Roricé. Ce mariage ainsi fait fut, comme nombre d'autres, heureux dans les commencemens et fort malheureux dans la suite; ce saint vivoit cependant en grand seigneur et se servoit, en honnête homme, des grands biens que Dieu lui avoit donnez. Il avoit un grand équipage, voyoit le monde et jouissoit des plaisirs permis. Sidoine, son parent, ou du moins son intime ami, avec son air enjoué, avant que d'être évêque, nous insinue toutes ces choses, lorsque dans sa lettre à Luconce (1), que M. Maan (2) assure avoir été propre frère de Volusien, parlant d'un voyage à une maison de campagne, auprès de Clermont, dans le temps du carême, que Luconce et Volusien avoient fait, et où étoient leurs femmes, il se plaint d'eux en ces termes : « Il seroit trop long de vous parler du prompt retour que vous et les vôtres m'aviez promis et aux miens, n'en ayant rien fait. Au contraire, lorsque vous pensiez à vous en aller, croyant que vous reviendriez pour la fête de Pâques, vous avez déguisé votre marche. Vous n'aviez presque porté aucunes provisions de la ville à la maison de campagne, *nullæ graves sarcinæ ad prædium ex oppido (Arvernico) ductæ ;* vous n'aviez ni chariot, ni fourgon pour porter vos hardes, *nulla serraca, nulla esseda subvehendis oneribus attrahebantur*, sans parler de la tricherie de vos femmes que vous avez emmenées avec des équipages lestes, *utque de matronalium partium nil quærar fraude, quas cum expeditis tulistis impedimentis*. Vous et Volusien, notre frère commun, aviez à peine chacun votre gentilhomme et votre laquais, *tuque fraterque communis Volusianus vix singulorum clientum puerorumque* (3) *comitatu ambiebamini ;* et c'est ainsi que vous avez trompé ceux qui croyoient que vous seriez bientôt de retour. » On voit par la description de cet équipage que Luconce et Volusien marchoient à gros train pour l'ordinaire.

Nous apprenons encore dans cette lettre que Volusien avoit des biens à Bayeux ou dans le Bessin, soit de son chef ou par sa femme, et qu'il parcourut toute la Normandie, où il pouvoit avoir quelque charge, dont Bayeux et le Bessin font partie (4). Toutes ces choses se passèrent après

minutione, aut voluntariè, aut necessitate supportas, alios noveris nec velle ferre necesse contentos. Il n'y a qu'un très proche parent qui parle ainsi à un mari de sa femme.

(1) Sid., *lib. IV, epist. 18.*

(2) *Eccl. Turon*, pag. 28 art. 1.

(3) Client, vassal qui suivoit son seigneur suzerain.

(4) *Certe frater Volusianus, qui forte pergens in prædia Bajocassina totamque provinciam Lugdunensem secundam pervagaturus, expectationem nostram specie brevioris itineris elusit.*

que Perpétuus, évêque de Tours, eut bâti de nouveau l'église de saint Martin (1), pour laquelle Sidoine lui envoya une inscription en vers, qu'on lit dans la lettre à Luconce, vers l'an 468 ou 469, 22 ou 23 ans avant que Volusien succédât à Perpet dans ce siège, pouvant être âgé de 33 ou 34 ans.

Tandis que notre saint veilloit ainsi à la conservation de ses biens, qu'il gouvernoit son domestique d'une manière pleine de sagesse, gardant avec sa femme des ménagemens qu'elle ne gardoit pas avec lui, qui, pour être fière et altière, vouloit être absolument la maîtresse (2), le Seigneur, pour le purifier et le détacher des biens dont il étoit possesseur, lui faire sentir les maux de cette vie et lui faire voir qu'il n'y a rien de réel dans les uns plus que dans les autres, permit que l'empereur Avit, natif de Clermont (3), se vit dans la nécessité de quitter le pourpre par les pratiques du patrice Ricimer, qui étoit Goth et Arien, et que Majorien, mis par Léon, empereur d'Orient, sur le thrône d'Occident (4), poursuivant les parens d'Avit, son prédécesseur, entra dans les Gaules, se saisit de Sidoine et le dépouilla de ses biens. Volusien, comme parent ou au moins comme intime ami de Sidoine, eut part à ses disgrâces.

Touché, d'ailleurs, des maux qui affligèrent l'Auvergne et surtout la capitale peu de tems après par le changement de la monarchie, qui, de la puissance des Romains, tomba en celle des Goths, qui étoient Ariens, comme nous le dirons, et pénétré des exemples de piété de son oncle Perpétüe, évêque de Tours (5), qui employoit tous ses biens en œuvres pies, à l'érection des paroisses, à l'entretien des pauvres, à la construction des églises et à la décoration des autels ; tous ces motifs, et la grâce qui le conduisoit comme par la main, lui firent méditer la retraite.

L'auteur du livre intitulé : ***La sainte et métropolitaine Eglise de Tours ornée des vertus de ses évêques*** (6), prétend que Volusien, après ses études, se fit moine ou à Lérins, alors dans le diocèse de Fréjus, ou à un des monastère de Grigny, au voisinage de Vienne, et que, de là, il vint au

(1) Sidon, *ubi supra*.
(2) *Homines meos non matrona vestra, sed domina procax et effrænata nimium perduxit*. Ruricii epistola ultima apud Henric. Canis., tom. v.
(3) *Greg. Tur. lib.* Baillet, *Vie de Sidoine*.
(4) Savaron, *In vita Sidonij. Apollin*.
(5) *Greg. Tur., lib. X, cap. 31*.
(6) Maan, pag. 28.

monastère de Saint-Cirgues, à un des fauxbourgs de Clermont, sous l'abbé Abraham (1). Il emploie, pour le prouver, la lettre de Sidoine à Volusien, dont voici les termes : *tu quoque, quibus emines institutis, discipulos ejus aggredere solari ; fluctuantemque regulam fratrum destitutorum secundum statuta Lirinensium patrum et Grinnicensium festinus informa.* Nous ne voudrions pas nier absolument que Volusien n'ait été ou à Lérins ou à Grigny, qu'il n'en connut même les usages, mais il n'y a nulle apparence qu'il s'y soit fait moine (2).

L'auteur cité ne sçavoit pas que Volusien eût été marié, pour n'avoir pas bien lu la lettre de Sidoine à Luconce, qui l'insinue, et surtout celle de Rorice, qui le dit positivement.

Tout ce qui peut faire quelque difficulté est la fin de la lettre (3) du même Sidoine à Volusien, que le précentre de Tours, le Père Sirmond et M. Savaron (4) expliquent différemment. Mais avant que d'en venir à cette explication, il est bon de donner ici une idée du monastère de Saint-Cirgues et de la vie de l'abbé Abraham, sur laquelle Volusien formoit alors la sienne.

Abraham naquit vers la fin du IVe siècle, dans la Haute Syrie, sur les bords de l'Euphrate (5), et, après avoir fait de grands progrès dans les voyes du Seigneur, où il étoit entré dès sa jeunesse, il voulut imiter le patriarche Abraham, sortit de son pays et alla voir les anachorètes d'Egypte pour se faire des modèles. Il fut pris en chemin par les infidèles qui le dépouillèrent, le maltraitèrent de coups pour la cause de Jésus-Christ et le mirent dans les fers pendant cinq ans.

Après que Dieu l'en eut délivré, il quitta l'Orient, passa la Méditerranée, vint dans les Gaules vers la fin de l'empire de Valentinien III, mort en 455, et s'arrêta dans l'Auvergne, auprès d'une église, dans un des fauxbourgs de Clermont, dont on pourroit présumer que Volusien ou ses parens auroient commencé à jeter les fondemens, et qu'Abraham acheva de bâtir lui-même en l'honneur de saint Cirgues, martyr, dont on avoit apporté les reliques du Levant, et que l'on faisoit passer pour celles de saint Cir, fils de sainte Julite, dit M. Baillet, quoique Dom Thierry Ruinard, dans ses notes sur Grégoire de Tours, assure être effectivement de saint Cir, fils de sainte Julite.

(1) Sid., *ep. 17, lib. VII.*

(2) Vincent Barrali ne met pas Volusien dans sa *Chronologie des saints et hommes illustres de Lérins.*

(3) Maan, *Eccl. Tur.*, fol. 28.

(4) Sirmond et Savaron, *In notis ad epist. 17, lib. VII. Sidonii.*

(5) *Greg. Tur., II, cap. 21.* Baillet, le 15 juin. Sidon, *lib. VII, ep. 17.*

Abraham institua ensuite un monastère où il éleva des disciples dans la pratique des vertus évangéliques, sans leur donner autrement de règle particulière ; il vécut plusieurs années dans ces saints exercices, qui contribuèrent à le sanctifier, lorsqu'il travailloit à la sanctification des autres (1), et mourut, dit M. Baillet, en 472, ce qui ne se peut, puisque le comte Victorius, qui, au rapport de Grégoire de Tours, se trouva à sa mort, ne fut envoyé en Auvergne qu'en 480. Telle fut donc la vie et la mort du saint abbé Abraham ; et ce fut sur un tel modèle que Volusien formoit aussi la sienne, sans avoir été moine, encore moins abbé de Saint-Cirgues, ce qu'il nous faut expliquer.

Pour mettre cette difficulté dans son jour, le lecteur remarquera qu'Euric, roi des Goths, s'étant rendu maître de l'Auvergne, envoya le comte Victorius pour y présider sur sept villes, la 14e année de son règne, qui répond à 480 (2). Ce comte, qui faisoit sa résidence ordinaire à Clermont, étoit fort ami de Volusien et de l'abbé Abraham. Ce dernier étant mort de la manière que nous avons dit, le comte Victorius lui fit faire des funérailles magnifiques (3), et pria au surplus Volusien d'écrire à Sidoine pour le porter à faire en vers l'éloge, en forme d'épitaphe, de cet abbé (4). Voici la réponse de Sidoine à Volusien :

« Vous me commandez, Monsieur mon frère, par les loix de l'amitié qu'il n'est jamais permis de blesser, de forger encore dans ma vieille boutique et de faire en vers lugubres l'éloge du saint abbé Abraham (5). Je vous obéirai promptement, attiré autant par votre autorité que prévenu surtout par la dévotion du comte Victorius, homme illustre, que je regarde comme mon patron, me considérant comme séculier, et comme mon fils, me regardant comme évêque ; je l'honore comme son client, je l'aime comme son père. Il nous a appris le soin qu'il avoit et qu'on doit avoir pour les serviteurs de Jésus-Christ, lorsqu'il n'a pas dédaigné abaisser autant sa dignité que son corps sur le lit de parade de cet abbé défunt, *decumbentis antistitis*, et d'approcher son visage de celui du mort, presque aussi pâle par sa douleur (6). »

(1) *Greg., Vita de sanctis Patribus.*
(2) *Greg. Tur., lib. II, hist. cap. 20.*
(3) Sidon, *lib. VII, ep. 17.*
(4) *Næniæ.*
(5) Sidon, *ubi supra.*
(6) Il n'en fit pas autant sur le tombeau de saint Amable de Riom ; aussi son cheval n'avança-t-il pas (Grégoire de Tours, *de glor. conf., cap. 33*) ; il bâtit à Clermont une église en l'honneur de saint Julien de Brioude. Il étoit fort adonné aux femmes et mourut misérablement à Rome. Voyez Grégoire de Tours, *lib. II, hist. cap. 20* et *lib. de glor. martyr. cap. 45.*

Sidoine envoie, dans la même lettre, cet éloge funèbre à Volusien et ajoute :

« Voilà comme nous avons fait pour ce mort ce que vous nous aviez commandé. Mais si, d'un autre côté, il faut que les frères, les amis et les compagnons de guerre obéissent aux loix de la charité, je vous prie, à mon tour, vous qui êtes mieux instruit des règles, de tâcher de consoler ses disciples, d'affermir parmi des frères, privés de supérieur, une règle qui tomberoit, et de la rendre conforme aux statuts des Pères de Lérins et de Grigny (1). Que s'il y a quelqu'un de rebelle à cet ordre, châtiez-le ; si quelqu'un le suit, louez-le. Saint Auxanius est leur prévôt; lequel, comme vous le connoissez, est plus qu'il ne faut infirme de corps et timide, plus prest à obéir qu'à commander ; il est bon de vous prier qu'il soit le maître, sous vous, du monastère ; et si quelqu'un des jeunes le méprise comme un homme sans expérience et craintif, faites-lui sentir qu'il ne vous méprise pas impunément en le méprisant. Quoi plus ? Voulez-vous qu'en deux mots je vous dise ce que je souhaite? Je vous prie qu'Auxanius soit abbé sur la congrégation et vous sur l'abbé. Adieu. » (2)

La fin de cette lettre a donné beaucoup d'exercice aux sçavans, quelques uns ont cru que le monastère de Saint-Cirgues étoit dans le diocèse de Tours, que Volusien en étoit évêque, lorsque Sidoine lui écrivit, et qu'en cette qualité il avoit le dessus sur Auxanius (3). Mais Saint-Cirgues ne fut jamais dans le diocèse de Tours, et la lettre, écrite au moins entre 480 ou 482, étoit antérieure à l'épiscopat de Volusien de neuf ou dix ans.

Savaron, se fondant sur la règle de saint Benoît, *chap.* 64, 65 et 71,

(1) Grigny, aux environs de Vienne, *Annal. Benedict. VI.*, pag. 12. Le Cointe, *Hist. eccles. de Franc.*, tom. 1.

« (2) *Ecce, ut injunxeras, quæ restant, sepulto justa persolvimus, Sed si vicissim charitatis imperiis, fratres, amicos, commilitones obsequi decet, ad invicem, quæso, tu quoque, quibus emines institutis, discipulos ejus aggredere solari, fluctuantemque regulam fratrum destitutorum, secundum statuta Lirinensium patrum vel Grinicensium festinus informa. Cujus disciplinæ, si qui rebelles, ipse castiga, si qui sequaces, ipse collauda. Præpositus illis quidem videtur sanctus Auxanius, qui vir, ut nosti, plusculum justo et corpore infirmus et verecundus ingenio,eoque parendi quam imperandi promptior, exigit te rogari ut tuo ipse sub magisterio monasterii magister accedat, et si quis illum de junioribus spreverit tamquam imperitum vel pusillanimum, per te unum sentiat, utrumque non impune contemni. Quid multa ? Vis ut paucis quid velim agnoscas ? Quæso ut abbas sit frater Auxanius supra congregationem, tu vero et supra abbatem. Vale.* »

(3) *Polit. eccl. apud Savar., in hunc loc. Sidon.*

qui distingue l'abbé en premier et l'abbé en second, ou prévôt du monastère, veut que Volusien ait été abbé en premier, sans le conseil duquel on ne pouvoit rien faire, et qu'Auxanius ait été abbé en second ou prévôt sous Volusien (1).

M. Maan, chanoine et précentre de Tours, dans son histoire de cette église (2), prétend qu'aucun de ces sentimens n'est soutenable, que celui de Savaron est formellement contraire au 1er concile de Châlon, *canon* 12, qu'ainsi Sidoine a voulu dire, ce qui est, dit-il, très véritable, que, Volusien étant très versé dans l'institut des moines, et comme un vieux soldat de la milice de Lérins, ce sont ses termes, l'abbé Auxanius ne fit rien sans son conseil et sans son secours, pour faire garder exactement la règle de Lérins à Saint-Cirgues.

Mais qui lira attentivement Sidoine verra qu'il dit quelque chose de plus, et que le sentiment de ce dernier auteur est encore moins soutenable. On pourroit donc dire avec plus de vraisemblance que Volusien, étant ou fondateur ou protecteur de ce monastère, que sa qualité et ses charges lui donnant un rang supérieur à celui de l'abbé, instruit d'ailleurs des pratiques de Lérins ou de Grigny, pour les avoir apprises par autrui plutôt que par lui-même (3), pouvoit en imposer aux moines et soutenir leur abbé dans sa charge, par sa présence, sans être moine, quoiqu'il en gardât les pratiques. On pourroit ajouter encore que Volusien, s'étant fait peut-être prêtre à Clermont, revêtu du pouvoir de Sidoine, son évêque, avoit une autorité qu'Auxanius n'avoit pas. La règle de Saint-Augustin, si elle avoit été faite pour des hommes, confirmeroit ce que nous voulons dire.

De quelque manière cependant qu'on entende cet endroit de Sidoine, il paroît au moins que Volusien, par sa qualité, son rang, et plus encore par sa piété, avoit un grand crédit auprès de cet évêque, qui lui parle si respectueusement, ce qui nous porteroit à croire qu'il n'étoit ni abbé ni moine; en second lieu, que, quoiqu'il ne fût ni l'un ni l'autre, il étoit parfaitement informé des pratiques de ce nouveau monastère; en troisième lieu, que ces pratiques n'étant pas bien digérées, Sidoine prie Volusien de les régler sur la règle de Lérins, que saint Honorat avoit faites pour ce fameux monastère, qui a fourni tant d'évêques à l'Eglise et où tant de grands personnages se sont sanctifiez

(1) Sav., *in not. ad epist. 17, lib. VII, Sid.*

(2) Maan, pag. 28, art. 3.

(3) Vincent Barrali, moine de Lérins, ne dit pas un mot de Volusien dans sa *Chronologie des saints et illustres habitans de Lérins.*

aussi bien que sur celles du monastère de Grigny, aux environs de Vienne, aussi sur le Rhône ; et, en quatrième lieu, que Volusien devoit être homme de tête et capable de gouverner , au surplus, saint et exact.

Le clergé et le peuple de Tours en étoient sans doute bien informez, et son oncle Perpetuus ne devoit pas l'ignorer (1) ; mais qu'il l'ait fait venir à Tours avant 482, qu'il l'ait fait clerc et ordonné prêtre, la vraisemblance étoit pour ceux qui l'ont avancé, ne sçachant rien de mieux. Mais il n'en est pas ainsi de la vérité ; Perpétüe étoit trop instruit pour entrer dans les vues du népotisme (2) ; il en avoit trop coûté au fils de Sidoine Apollinaire pour avoir voulu être évêque. Aussi lisons-nous dans le beau testament de Perpet (3), qui est un des rares monumens qui nous restent, que donnant tout aux pauvres, à son église, peu de choses à ses parens, reversible encore à l'église, quelques foibles présens à ses amis ou à quelque personne de condition, qui avoit été le défenseur de l'Eglise et des pauvres, il fait le prêtre Agrarius et le comte Agilon ses exécuteurs testamentaires, parle d'Eufronius, évêque d'Autun, et d'Amalarius, curé de Prully, et jamais de Volusien, qui n'étoit pas à Tours lors de la passation de ce testament, en 475, quoique, sans le sçavoir, Perpétüe lui laisse beaucoup de choses.

La lettre de Sidoine (4), écrite depuis l'an 480 jusques en 482, fait voir que Volusien étoit encore à Clermont. On pourroit donc dire, pour contenter ceux qui veulent absolument que Volusien ait été à Tours pour aider son oncle dans le tems qu'il étoit infirme, après tant de fatigues et de travaux essuyés pour son église, qu'il y seroit venu six ou sept ans avant la mort de Perpétuus, soit qu'il fût prêtre ou non, car on n'en a pas de preuves (5). Grégoire de Tours et les leçons propres du saint disent seulement que Volusien, homme pieux et saint, autant riche en biens du monde qu'en dons spirituels, fut ordonné évêque après saint Perpétüe, dont il étoit parent (6).

Ainsi ce grand prélat, que les anciens comparent à saint Martin, parvenu à une grande et heureuse vieillesse, mourut de la mort des

(1) Nouveaux manuscrits de Foix.
(2) *Greg. Tur., lib. II, cap. 2.*
(3) *Spicil.*, tom. v, pag. 105, et *in append. Greg. Tur.*, dom Ruinard.
(4) *Ep. 7, lib. VII.*
(5) *Greg. Tur., lib. X, cap. 31.*
(6) *Brev. Tur.*

justes le 8 d'avril de l'an 491, selon quelques-uns, ou le 30 de décembre 490, selon d'autres (1), et Volusien fut mis à sa place, comme nous l'allons dire.

(1) Vide *in append. operum sancti Greg. Tur. nova. édit.*; Tillem. tom. XVI, pag. 397; Fleuri, *Hist. eccl.*, liv. XXIX. Bolland, *ad diem 8 aprilis.*



SOMMAIRE

DU SECOND LIVRE

I. Volusien est élu évêque de Tours. — II. Raisons de cette élection. — III. Etat de ce diocèse quand le saint en prit le maniement. — IV. Fragment du testament de Perpétüe, qui le regarde et qu'il exécute. — V. Vertus épiscopales du saint. — VI. Le village de Mantelan et la basilique de Saint-Jean à Marmoutier, bâtis de son temps. — VII. Les Goths, maitres de Tours, veulent l'infecter de l'Arianisme. — VIII. Volusien écrit sur cela à Rorice, évêque de Limoges, et Rorice lui répond. — IX. Volusien s'oppose aux erreurs des Ariens, on l'envoie en exil. — X. Motif de cet exil.

PERPÉTÜE étant mort de la manière que nous l'avons dit, Volusien, d'une race de sénateurs, homme saint et fort riche, proche parent de son prédécesseur, fut ordonné à sa place, dit Grégoire de Tours (1). Mais comme cet auteur ne parle en cet endroit ni des raisons ni des vües de cette élection, il est bon de les chercher ailleurs et de reprendre les choses un peu plus haut, en faisant voir la situation où se trouvoit alors l'église de Tours soit pour le spirituel ou pour le temporel, ce qui donnera un grand jour à l'histoire de notre saint.

Cette illustre église, qui, pendant l'espace de deux cent vingt-un ans (2), avoit pris des accroissemens extraordinaires sous les saints évêques Gatien, Sidoine, Martin, Brice, Eustoche et Perpet, se vit, comme nombre d'autres, enveloppée dans des malheurs extrêmes, après le milieu du cinquième siècle, par la décadence de l'empire Romain, auquel elle avoit été soumise; et les désordres, causez par les incursions

(1) *Greg. Tur., lib. X, cap. 31.*
(2) Nous suivons ici la chronologie du manuscrit de Foix de 1458, qui marque la mission de saint Gatien, en 270. Voyez à la fin.

des barbares qui ravageoient alors les Gaules, l'auroient mise, sans la promesse du Seigneur, à deux doigts de sa perte (1).

Eustoche, parent de Volusien, qui en étoit alors évêque, pour remédier à ces désordres dans le commencement, tint un concile à Angers, en 453, sous l'ombre de l'ordination de Thalassius, évêque de cette ville (2). On fit douze canons convenables aux maux que les guerres avoient déjà causez parmi les clercs et les moines. Il fut défendu aux premiers de plaider devant les juges séculiers, sans le consentement des évêques, de voyager sans leur permission, de porter les armes, d'exercer des charges séculières, de livrer les villes sous peine d'excommunication.

Les maux allant en augmentant, l'évêque successeur tâcha d'y apporter des remèdes convenables; et comme les barbares en vouloient aux églises qu'ils détruisoient, à la pureté des mœurs et de la discipline qu'ils renversoient, Perpétüe, successeur d'Eustoche, et parent comme lui de Volusien, s'attacha à élever de nouvelles églises, à refaire celles qui étoient trop petites, à réformer les mœurs, à soutenir et perfectionner même la discipline par des conciles réitérés.

A peine ce prélat fut-il ordonné en 461 que, la même année, il tint un concile à Tours, le 18 de novembre, composé de huit évêques (3), où, renouvelant les anciennes défenses faites aux prêtres et aux diacres mariez d'avoir commerce avec leurs femmes, il modère la rigueur des anciens canons qui les privoient, en ce cas, de la communion, les exhorte à éviter les excez du vin et la fréquentation des femmes étrangères, comme des sources d'incontinence. On excommunie les clercs qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice ou retourner à la vie des laïques, et tous ceux qui abandonnoient leurs églises sans permission de leur évêque. On leur défend l'usure, la communication avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées, et les religieux apostats, jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence.

Quatre années après, c'est-à-dire en 465, Perpétüe fit tenir un autre concile à Vennes, ville de sa province, dans lequel on étend aux moines la défense faite aux clercs de voyager sans lettres de recommandation, d'avoir des cellules particulières, sinon dans l'enceinte du monastère et par la permission de l'abbé, aux abbez d'avoir plusieurs monastères,

(1) Mat. 16, v. 18.
(2) Collect. Concil. an. 453.
(3) *Concil. antist. Galliæ*, an. 461.

si ce n'est des retraites dans les villes pour les incursions des ennemis. Les clercs, à qui le mariage est interdit, c'est-à-dire, les sous-diacres et au-dessus ne doivent point assister aux festins des noces, ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses deshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux et leurs oreilles destinés aux sacrés mystères. Celui qui s'étoit enivré étoit séparé de la communion pendant trente jours ou puni corporellement.

Un clerc qui, étant dans la ville, avoit manqué d'assister à l'office de Matines, sans excuse nécessaire, étoit séparé de la communion pendant sept jours. L'ordre des sacrées cérémonies et l'usage de la psalmodie furent établis les mêmes dans toute la province.

Après la tenüe de ces conciles, Perpétuus, trouvant que l'église que saint Brice avoit bâtie sur le tombeau de saint Martin, où il se faisoit continuellement des miracles, étoit trop petite, en fit bâtir une à cinq cens pas de la ville, longue de 150 pieds, large de 60, haute de 45, soutenüe de six vingts colonnes, avec huit portes et 52 fenêtres (1). Elle fut dédiée le même jour que le corps de saint Martin y fut transféré, qui étoit le jour de son ordination, 3ᵉ de juillet, et ornée d'inscriptions des plus habiles poëtes du tems. Sidoine en fit une qu'il nous a lui-même conservée dans sa lettre à Luconce, où il lui parle de Volusien. On veut que Perpétüe ait aussi tenu le concile de Tours, dont nous avons parlé, dans cette église, en 461. Mais ou cet évêque l'avoit construite avant son épiscopat, ou son élection est antérieure à cette date, car il ne paroît pas qu'on puisse finir en un an un ouvrage de cette conséquence.

Ce saint évêque fit ensuite des règlemens particuliers, dans lesquels il disposoit les jeûnes et vigiles des fêtes pour tout le cours de l'année, et assigna les églises où l'on devoit les célébrer (2). Cet ordre se gardoit encore du vivant de Grégoire de Tours, qui mourut près de quatre-vingt dix ans après Volusien (3). Telle étoit donc alors la discipline de Tours pour le spirituel.

Quant au temporel, l'empire Romain, dont cette ville faisoit partie, comme toutes les Gaules, étoit déjà en 475 dans un état pitoyable (4). Odoacre, s'étant rendu maître de Rome en 476, fit finir le nom d'empereur; il n'en prit ni le titre, ni la pourpre, ni les ornemens impériaux, mais seulement le nom de roi d'Italie. Le reste de l'Occident obéissoit

(1) *Greg. Tur., lib. XI, hist. cap. 14.*
(2) *Greg. Tur. lib. X, hist. cap. 30.*
(3) Grégoire, mort en 594.
(4) Fleuri, *Hist. eccl.*, liv. XXIX.

à divers rois barbares; l'Afrique aux Vandales; une partie de la Gaule aux Bourguignons et aux Francs; partie de la Grande-Bretagne aux Anglois-Saxons; l'Espagne, enfin, et une grande partie de la Gaule aux Goths.

Ces derniers, dont il nous faudra parler souvent, étoient tous Ariens (1); leur ancienne patrie, appelée par différens auteurs latins *Scandinavia, Scancia* et *Scandia,* s'appelle encore l'île Gothique, c'est la plus grande île ou presqu'île de toute l'Allemagne (2). Elle étoit extrêmement peuplée, d'où Jornandez, évêque de Ravenne, l'appelle *officina gentium, vagina nationum*, et un auteur ancien, *mater populorum*, la mère, la boutique et l'étui des nations. De cette île sortirent les Goths qui, divisez en différentes parties et occupans différens royaumes, avoient pris divers noms; ceux d'Orient s'appeloient Ostrogoths, les Occidentaux Visigoths (3). Ces derniers, comme confédérez à l'Empire, après la mort de Théodose, voyans qu'Arcadius et Honorius, ses enfans, ne conservoient pas l'alliance que leur père avoit faite avec eux, s'élurent un roi qui, se trouvant sans royaume, voulut s'en faire un à la pointe de l'épée et l'avoit déja exécuté, lorsqu'Honorius, prévoyant les suites de cette guerre donna à ce nouveau roi partie des Gaules et les Espagnes pour les habiter comme en propre, étant déjà ruinées par les Vandales. Les Goths s'emparèrent ainsi de l'Aquitaine et établirent leur siège à Toulouse, dont ils firent la capitale pour les Gaules, comme Tolède le fut pour l'Espagne.

De ces rois Goths sortit Evaric, différemment appelé dans Grégoire de Tours (4); il commença à régner en 466 et étendoit tant qu'il pouvoit sa frontière dans les Gaules; il étoit arien passionné et persécutoit à outrance la religion catholique, il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts, il en exiloit d'autres, en sorte qu'il n'y en avoit point à Bordeaux, à Périgueux, à Rodez, à Limoges, à Mende, à Bazas, à Comminges, à Auch (5); et, faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni ministres inférieurs. Les peuples abandonnez étoient au désespoir; les églises tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais seulement bouchées par les ronces qui y croissoient; les bestiaux couchoient dans les vestibules des églises et

(1) Catel, liv. III, *Hist. de Languedoc.*
(2) *Hist. Goth., cap. 2.*
(3) *De rebus Goth., ubi sup.*
(4) Sidon. Apol., *lib. VII, epist. 6,* et alibi *Greg. Tur. lib. II, hist., cap. 23.*
(5) Fleuri, *Eccl. hist., lib. XXIX.*

mangeoient l'herbe qui croissoit autour des autels ; les assemblées devenoient rares, non seulement à la campagne, mais dans les églises mêmes des villes. C'est ainsi qu'en parle Sidoine, intime ami de Volusien, qui voyoit toutes ces misères de ses yeux, et qui fut lui-même exilé au château de Livia, entre Carcassonne et Narbonne. Ainsi les Goths étendoient leurs limites et les avoient déjà conduites jusqu'à la Loire et le Rhône, lorsque l'impie Evaric mourut vers 483, et Alaric, son fils, lui succéda ; il étoit arien comme son père, quoiqu'il ne fût pas, à beaucoup près, si méchant.

Telle étoit donc alors la situation de l'église de Tours. Le lecteur peut juger de quelle conséquence étoit pour elle de choisir un évêque, qui, après la mort de celui qu'elle venoit de perdre et qu'elle pleuroit encore, marchât sur ses traces, soutint la discipline établie, défendit l'Eglise de l'arianisme, qui s'y seroit infailliblement glissé, si le Goth avait eu la liberté du choix. Le clergé et le peuple de Tours, pour prévenir ce mal, ne balancèrent pas dans leur choix. La mémoire des grands évêques Eustoche et Perpétüe, et surtout de ce dernier, leur étoit trop présente pour avoir oublié sitôt ce qu'il avoit fait pour eux et ne pas chercher dans sa parenté un successeur qui soutint le bien qu'il avoit établi. Volusien fut leur homme, soit qu'il fut sur les lieux, ou peut-être à Saint-Cirgues, mais toujours son mérite et sa grande vertu leur étoient très connus. M. Maan, précentre et chanoine de Tours, dans l'histoire de cette église (1), prétend qu'un Olibrius, homme consulaire, contribua beaucoup à cette élection, sçachant bien ce qu'on devoit attendre du meilleur évêque du monde. Si par Olibrius il entend l'empereur de ce nom, qui avoit épousé, à Constantinople, Placidie, fille de Valentinien III, il fut élu empereur d'Occident après le mois de juillet 472 et mourut le 23 d'octobre suivant, 19 ans avant l'élection de Volusien (2). Si le comte Agilon, exécuteur testamentaire de Perpètüe, qui étoit le protecteur de l'Eglise et des pauvres, et à qui ce saint avoit laissé en reconnoissance, par testament, son cheval de parade et un mulet de son écurie, à son choix (3), étoit encore à Tours, on ne sçauroit douter qu'il n'ait eu beaucoup de part à ce choix (4). Tout cela ne sçauroit être prouvé.

Quoi qu'il en soit, le peuple de Tours trouva en Volusien l'évêque

(1) Fol. 28, art. 4.
(2) Fleuri, *Hist. eccl.*, liv. XIX.
(3) Spicil., tom. V, pag. 105.
(4) *Greg. Tur., lib. X, cap. 31.*

qu'il demandoit ; il étoit homme ferme, qui, comme dit Grégoire de Tours, avoit beaucoup de piété et de sainteté, aussi riche en vertu et en dons spirituels qu'il l'étoit en richesses temporelles. Personne, en effet, ne marcha avec plus d'exactitude sur les pas de son prédécesseur (1) ; personne ne l'imita davantage, *sancti predecessoris sui imitator*.

Voici comment Perpétüe avoit fait son testament seize ans avant sa mort (2), soit par infirmité de corps, ou, comme il est plus vraisemblable, qu'il s'attendît à un sort de la part d'Euric, que tant d'autres de ses confrères avoient essuyé, cette année 475, dans d'autres provinces. Cette pièce devroit trouver ici sa place en entier ; nous nous contenterons cependant de rapporter ce qui regarde Volusien, que Perpétüe n'avoit pas en vue lorsqu'il le fit. Ce grand évêque, après avoir dit qu'il n'étoit pas juste de partir de ce monde « sans avoir fait les pauvres héritiers du bien qui lui restoit », ajoute : « pour vous, mon frère et mon très cher comprêtre, que le Seigneur préposera pour gouverner après ma mort l'église, qui est à présent à moi et qui sera à vous, ou plutôt qui n'est ni à vous ni à moi, mais à Jésus-Christ, je vous donne tout ce que vous voudrez choisir, pour votre usage, de mes habits ; vous le prendrez dans ma chambre ou dans mon sacraire, qui y est contigu, et, ce que vous ne voudrez pas sera pour les héritiers que je dois nommer..... J'ajoute encore, mon frère et mon très cher comprêtre, aimez les prêtres, les diacres, les ecclésiastiques et les vierges, qui sont à moi et qui seront à vous ; soutenez-les par votre exemple, prévenez-les par votre bonté, qu'ils voyent qu'ils sont vos enfants et non vos esclaves, qu'ils vous ont pour père et non pour dominateur et pour maître (3). »

Quand Volusien n'auroit pas tenu à son illustre devancier par les liens de la parenté et plus encore par ceux de la charité, il se seroit sans doute attendri à des exhortations si pressantes, mais trouvant déjà dans

(1) *Brev. Tur.*

(2) Spicil., tom. v. P. Ruinard, *in append. op. Greg. Tur.*

(3) † *In nomine Jesu-Christi, amen. Ego, Perpetuus, peccator, Turonicæ ecclesiæ sacerdos, abire nolui sine testamento, ne fraudentur pauperes iis quæ superna gratia mihi non merito liberaliter et amanter contulit ; et ne, quod absit, transeant ad alios quam ad ecclesiam sacerdotis bona..... Tibi fratri et consacerdoti charissimo, de quo Dominus providebit regendæ post discessum meum ecclesiæ nunc meæ, tunc tuæ, aut potius nec meæ nec tuæ, sed Christi, do quidquid ad usum episcopalem de rebus meis volueris eligere in camera et sacrario vicino. Quod nolueris, heredum nominandorum esto..... At tu, fratrer et consacerdos charissime, presbiteros, diaconos, clericos, virgines meos, tuos ama, exemplo juva, benevolentia præveni ; fac ut sciant se tibi filios, non servos ; te illis patrem, non dominatorem. Volo, statuo.*

son fond ces heureuses dispositions, que le prélat défunt demandoit dans son successeur, à quel point n'en porta-t-il pas l'exécution ! Imitateur exact de son prédécesseur, dit le *Bréviaire de Tours* (1), il employa comme lui ses richesses, ou pour les besoins de l'église, ou à l'entretien des pauvres, avec une charité sans égale : *sancti prædecessoris sui imitator opes omnes pro omnibus ecclesiæ rebus et alendis pauperibus summa charitate impendebat* (2). Ce qui fait déjà un éloge achevé, puisque les vertus du premier, qui nous sont connües, et que les anciens comparent au grand saint Martin, ont été celles du second, que nous ne connoissons qu'imparfaitement, et que nous connoissons assez pour sçavoir qu'il a eu toutes les qualitez que l'Apôtre exige d'un évêque (3).

Déjà époux d'une seule femme, avec quelle patience n'en supporta-t-il pas l'humeur pétulante et démesurée, dont les mœurs alloient jusqu'à intéresser la réputation du saint évêque, son mari ! Que ce terme, au reste, ne surprenne pas un lecteur, peu versé dans la pratique du tems dont nous parlons (4), puisqu'on choisissoit alors des évêques pour la plupart mariez, qui, pour n'avoir pas les passions si vives, avoient plus d'expérience. L'exemple de Sidoine, de Rorice, de Guénébaud, premier évêque de Lan, que saint Rémi y établit en érigeant cette ville en évêché (5), lesquels étoient tous mariez et contemporains à Volusien, aussi bien que le canon XXXII du concile d'Agde, tenu en 506, et celui de Tours, que nous avons déjà rapporté, me font garans de la vérité que j'avance (6). Alors les femmes de ces évêques, reconnües toujours sous le nom de matrones, vivoient comme frère et sœur avec leurs hommes. Volusien vivoit donc avec la sienne et la supportoit, lorsque les autres ne vouloient, ni n'étoient contens de la supporter, et cela non par nécessité, comme lui objecte Rorice, mais en prenant le meilleur parti, en vue d'édifier son peuple et de porter les personnes mal mariées à suivre son exemple (7) ; sa douceur ne s'étendoit seulement pas sur sa

(1) *Brev. Tur.*

(2) *Epist. ejusd. apud P. Ruinard, in append. ad Greg. Tur.*

(3) *I^a ad Thimoth. 3. et ad Tit. cap. 1.*

(4) Voyez M. Faidit, *Vie de saint Amable,* en ses notes.

(5) *Collect. concil., an. 5, ob.*

(6) *Vide Greg. Tur., lib. I, cap. 39; not. Sirmond, in epist. 16, lib. V. Sidon ; Tur., epist ad Pamachium et notas P. Ruinard, in Greg. Tur., lib II, cap. 22.*

(7) *Homines meos, non matrona vestra, sed domina procax et effrænata nimium perduxit, cujus mores,si tu tanto tempore,cum famæ tuæ diminutione, aut voluntariè, aut necessitate supportas, alios noveris nec velle ferre, nec esse contentos.*

Ruricius, *epist. ad Volusianum ; epist. apud Henricum Canis* tom. v.

femme, mais sur les personnes de qui il auroit dû se plaindre le plus. Rorice avoüe lui-même en être surpris; cet évêque convient que c'étoit plutôt par sa négligence que par la fatalité des tems, ou par la foiblesse de son corps, qu'il avoit oublié son ancienne amitié avec Volusien, qu'il ne lui avoit écrit aucune lettre, ni fait offre d'aucun service dans un tems où il en avoit le plus de besoin (1). Cependant Volusien, loin de se plaindre, écrivit à Rorice comme un enfant auroit fait à son père (2), sans faire attention à ce que cet évêque lui devoit, à sa parenté, et à l'injure qu'il en avoit reçüe (3). A cette douceur il joignit la modestie dans ses ameublemens, lors qu'éloigné du faste, qui s'introduisoit déjà parmi les évêques, il se contenta du meuble et de la chapelle que Perpétuus lui avoit donnez par son testament. Il se croyoit obligé, dans des circonstances surtout aussi fâcheuses, et où il y avoit tout à craindre pour son église, de ménager jusqu'aux plus petites choses, pour des besoins qui devenoient journellement plus pressans (4).

Ce fut du fonds de ses épargnes et de son propre bien que s'éleva, en tout ou en partie, le bourg et l'église de Mantelan, situés entre Sainte-Maure et Loches, à la nomination du grand archidiacre de Tours, dans lesquels arriva ensuite, le propre jour de Noël, le meurtre dont parle Grégoire de Tours (5), qui donna occasion à une guerre civile, que Grégoire lui-même ne put faire cesser ni accomoder par argent.

La construction de l'église de Mantelan fut suivie de celle de la basilique de Saint-Jean-Baptiste dans le fameux monastère de Marmoutier (6), ou par les soins ou du fonds de notre saint évêque; et ce fut sur ce modèle que saint Benoît bâtit ensuite un oratoire sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, selon que le remarque le sçavant P. Mabillon (7). On

(1) Cette lettre de Rorice fut écrite dans le tems que Volusien étoit le plus persécuté par les Goths. Nous le verrons dans la suite.

(2) *Apud Canis.*, tom. I, pag. 522.

(3) *Ita, quod pejus est, charitatem antiquam et insitam nobis partim, quoniam confitendum est, negligentia nostra, partim necessitate temporis, partim corporis infirmitate faciente, longa delebit oblivio, ut penitus immemores nostri facti, non solum vos nullis officiis, sed nec litteris requiramus. Miror nobilitatem tuam quasi filium ad me litteras destinare, cum sine ullo respectu religionis, aut propinquitatis injuriæ nostræ sic placeant ut eas vindicare non velis.*

(4) *Greg. Tur, lib. X, cap. 31.*

(5) *Grég. Tur., lib. VII, cap. 47.*

(6) *Greg. Tur., lib. X, cap. 31.*

(7) Mabill., *Annal. Benedict., VI. P.*

voyoit encore à Marmoutier les ruines de cette basilique dans le tems que M. Maan écrivoit l'histoire de son église, et qui n'ont disparu depuis que par le somptueux bâtiment que les Révérends Pères Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y ont bâti (1).

Saint Volusien n'en seroit pas resté à ces deux entreprises, si le Seigneur, qui compte moins les années que le désir, n'eût permis que son siège ne durât que sept ans et deux mois, pendant lesquels il s'acquitta si bien des devoirs attachez à son ministère qu'il ouvroit le chemin du salut au peuple qui lui étoit confié, pour parler les termes du *Bréviaire de Tours* (2). Et comme ces devoirs consistent dans la parole et l'exemple, nous avons vu comme il a rempli ce dernier; la suite nous apprendra l'usage qu'il faisoit du premier. Puisque n'étant seulement pas question de combattre les vices, qui étoient les suites fatales des guerres déjà faites, mais d'empêcher encore que le loup ne se glissât dans la bergerie, que l'arianisme n'infectât le troupeau, et de s'opposer pour cela aux loix formelles du souverain qui commandoit alors et qui favorisoit cette hérésie, en étant lui-même infecté, on peut s'imaginer, mais il ne nous est pas facile d'exprimer avec quel avantage il se servoit de cette épée à deux tranchans, qui entroit et pénétroit jusques dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusques dans les jonctures et dans les moëlles, pour parler le langage de l'apôtre (3). Aussi le légendaire de Tours assure que ce fut par cet endroit, et par sa fermeté à résister à l'impiété arienne, que notre saint devint suspect aux Goths (4), qui s'étoient déjà rendus maîtres de Tours (5).

Mais, pour mettre ce fait dans son jour et apprendre au vrai les efforts des Ariens pour infecter la ville de Tours de leurs erreurs, la résistance ouverte du saint évêque, le sujet qui lui fit écrire à Rorice et le motif de son exil, le lecteur se souviendra qu'Evaric étant mort, Alaric II, son fils, lui succéda environ l'année 484, qu'il étoit arien comme son père, mais qu'il n'étoit ni si méchant, ni si ennemi des Catholiques, les traitant plus humainement; car, sans cela, on ne voit pas comment

(1) Dom Thierri Ruinard, *in not. ad Greg. Tur., lib. X, cap. 31.*

(2) *Hic, dum egregie sui episcopatus munus obiret et verbo, quo maxime pollebat, et exemplo viam salutis panderet populo sibi commisso.*

(3) *Ad Hebræos, cap. 4, v. 12.*

(4) *Brev. Tur.*

(5) *Dilatato usque ad Ligerim imperio, Ecclesiæ pacem tranquillitatemque in his præsertim regionibus perturbabant quod et... arianâ hæresi essent infecti ; quapropter, cum sanctus Volusianus eorum impietati firmiter resisteret, ab illis suspectus habitus est quasi faveret Francis.*

il auroit fait faire en faveur des Romains, ses sujets, qui étoient Catholiques, un recueil du Code Théodosien et de plusieurs autres livres de l'ancien droit, auquel il donna authorité du consentement des évêques de chaque province, l'ayant lui-même authorisé à Toulouse, la 22e année de son règne, 506e de notre ère (1).

On concevroit encore moins comment la même année, et l'onzième de septembre, il permit aux évêques de son royaume, au nombre de 24, et de 10 députés d'évêques absens, dont le dernier est le diacre Léon, envoyé par Vérus, évêque de Tours, successeur de Volusien vivant, et qui, comme lui, fut envoyé en exil, il permit, dis-je, de s'assembler en la ville d'Agde et d'y tenir un concile (2), où les Pères, s'étant mis à genoux, prièrent pour la longue vie du roi Alaric et de la prospérité de son règne. Il est vrai que ce roi, goth et arien par le cœur, agissoit en cela plutôt par politique que par inclination pour la religion; il étoit de son intérêt d'adoucir les Gaulois catholiques qui avoient plus de penchant pour Clovis et les François, qui les traitoient plus doucement que les Goths (3) ; ainsi, pour se les concilier, Alaric leur accordoit ses faveurs, et cela par le conseil de Théodoric, roi d'Italie, qui en agissoit ainsi avec ses sujets nouvellement conquis. Mais il n'en coûta pas moins à Volusien, qui fut seul, parmi nombre d'autres, la victime de cette politique, puisqu'il en perdit la tête. Grégoire de Tours peut seul nous éclaircir ce fait, qui, du reste, est fort embrouillé dans le *Livre des annales de Foix* (4). Cet historien nous apprend que Clovis, la cinquième année de son règne, l'an 486, fit la guerre à Syagrius, gouverneur des Gaules et le seul général des armées Romaines qui fût resté en France; lequel voyant Clovis venir à lui, rassembla toutes ses troupes pour lui faire tête. Ce roi, l'ayant trouvé ainsi préparé, lui livra le combat et le défit. Les François firent un si grand carnage des Romains (5) que Syagrius, se trouvant presque seul, prit la fuite et alla à Toulouse se jeter entre les bras du jeune Alaric. Clovis, après cette défaite, s'informa de la route de Syagrius, apprit qu'il s'étoit retiré chez le roi des Visigoths, qu'il s'y tenoit caché, et envoya sans tarder

(1) Catel, *Hist. du Lang.*, liv. III. Fleuri, *Hist. eccl., lib. III.* Commonit, *in Cod. Th.*

(2) *Collect. Concil., Concil. Agat.*, en 506.

(3) *Hist. de France*, par le P. Daniel.

(4) *Greg. Tur., lib. II, hist. cap. 41* et 27.

(5) Ainsi appeloit-on alors les Gaulois soumis ci-devant aux Romains.

des officiers de son armée à Alaric pour lui demander ce général, avec ordre, en cas de refus, de lui déclarer la guerre (1).

Une conduite si fière donna commencement à la jalousie d'Alaric et à la haine qu'il eut toujours depuis pour Clovis, et ce fut là la première semence des différens qui éclatèrent entre ces deux jeunes princes, et qui furent si funestes à Alaric (2), qui, par timidité ou par prudence, aima mieux cette fois sacrifier ce général romain et l'abandonner à la discrétion du vainqueur, que d'exposer ses états au péril d'une invasion et aux malheurs d'une dangereuse guerre.

Huit ou neuf ans après la défaite de Syagrius (3), les Allemans, s'étans emparez des états que Clovis avoit quittez, aux environs du Rhin, pour entrer en France, il alla les attaquer. La victoire penchoit du côté des Allemans, jusqu'à ce que Clovis, ayant fait vœu d'adorer le Dieu de Clotilde, sa femme, et de se faire baptiser s'il le tiroit de ce mauvais pas, obtint enfin sa demande à la fameuse bataille de Tolbiac, qu'il remporta et qui redoubla l'inquiétude d'Alaric (4). Théodoric, son beau-père, informé de la jalousie qui régnoit entre ces deux jeunes rois, qu'il appeloit ses enfants, et eux leur père, écrivit à tous les deux et modéra pour quelque tems le feu, que quelques esprits inquiets et ennuyez de la paix, qui étoit dans la cour de ces rois, allumoient dans leur cœur. Volusien, comme plus près des limites du royaume de Clovis, y entroit sans doute pour quelque chose, afin de le mettre mal dans l'esprit d'Alaric.

Cependant Clovis étendoit de plus en plus les limites de son royaume en France (5) ; les divisions qui régnèrent entre Gondebaud, Godégesile, Chilpéric et Gondomar, fils de Gondivic, roi des Bourguignons, leur père, après le partage qu'il fit de son royaume entre ses enfants, furent cause que Clovis se rendit maître de leur royaume. Et voici comme il s'y prit : Chilpéric et Gondomar, les deux cadets, soutenus du secours des Allemans, déclarèrent la guerre aux deux autres et les défirent auprès d'Autun ; les vainqueurs s'en allèrent à Vienne, sur le Rhône, capitale du royaume de Bourgogne, où Gondebaud, ayant rallié ses troupes, vint les attaquer, força la ville, fit couper la tête à Chilpéric, tua ses enfants et fit jeter sa femme dans le Rhône et brûler Gondomar

(1) *Hist. de France* du P. Daniel.
(2) *Idem.*
(3) En 495.
(4) Daniel, *Hist. de France.*
(5) Catel, *lib. III.*

dans une tour de la ville. Godégesile, jaloux de la victoire de son frère, suscita sous main Clovis de lui déclarer la guerre, offrant de se faire son tributaire s'il vouloit l'aider à se mettre en possession de tout le royaume de Bourgogne (1). Clovis accepta l'offre, combattit Gondebaud, le vainquit et l'obligea de se retirer à Avignon, où, étant venu l'assiéger, Gondebaud capitula avec lui par adresse et se soumit à un tribut perpétuel, tandis que Godégesile s'en alla victorieux à Vienne, comme s'il eût possédé tout le royaume, avec cinq mille Francs que Clovis lui avoit donnez de ses troupes. Cependant Godégesile, oubliant de payer le tribut promis à Clovis, Gondebaud, qui avoit fait les mêmes promesses que son frère, vint l'assiéger à Lyon, le prit et le tua au pied d'un autel. Pour les soldats François, que Clovis avoit donnez au roi mort, il les envoya à Alaric, qui étoit à Toulouse, comme une marque de sa victoire, et l'attirer dans son parti contre Clovis.

Grégoire de Tours, qui nous apprend toutes ces choses, dit encore que les Gaulois, fachez de la domination des Goths, désiroient ardemment de passer en celle des François : *multi tunc ex Gallis habere Francos dominos summo desiderio cupiebant* (2). Le roi Clovis n'en étoit pas sans doute fâché, et supportant avec peine que les Goths, qui étoient Ariens, occupassent les Gaules, il dit aux François : *valde molestè fero quod hi Ariani partem teneant Galliarum*. Ainsi Alaric, voyant les victoires de Clovis sur les Bourguignons et le bonheur de ses armes, n'ignorant pas les discours qu'il avoit tenus, envoya des ambassadeurs à Clovis pour lui demander une entrevüe.

Ce fut sans doute pendant qu'elle se moyennoit, et que Volusien avoit le plus à craindre aux approches d'Alaric à Tours, qu'il écrivit à Rorice, son proche parent et évêque de Limoges, d'une manière très soumise, en lui exposant la triste situation où les Goths, ses ennemis, le réduisoient. Il reçut de Rorice une réponse, qui marque beaucoup d'aigreur contre la femme de Volusien et peu d'attention à le consoler ; voici mot pour mot cette lettre :

Rorice, évêque, à son frère Volusien, évêque.

« Je conviens avec vous que ce qu'il y a de plus mal c'est qu'un long oubli a presque effacé cette ancienne amitié, qui étoit comme née avec nous, partie par ma négligence, il faut l'avouer, partie par la

(1) *Greg. Tur., lib. II, cap. 2.*
(2) *Greg. Tur., lib. II, hist. cap. 36.*

nécessité du tems, partie par l'infirmité du corps où je me trouve réduit, de sorte que, ne nous souvenant plus l'un de l'autre, nous ne nous écrivons plus et ne nous faisons aucunes offres de service. J'admire cependant votre générosité de m'écrire comme feroit un enfant à son père, lorsque, sans avoir égard à ce que je vous dois et à notre parenté, nos injures vous affectent si peu que vous ne voulez pas vous en venger. Aussi n'étoit la réputation de ma personne et de mon emploi, je vous aurois renvoyé le porteur de vos lettres tel que non pas votre femme, mais votre maîtresse effrontée et inconsidérée, a renvoyé mes gens. Que si vous supportez depuis si longtemps son humeur, avec diminution même de votre réputation, soit que ce soit volontairement ou par nécessité, sçachez que les autres ne veulent ni ne sont contens de la supporter ; quant à ce que vous m'écrivez que, par la crainte des ennemis, vous en êtes devenu tout étourdi, celui qui est accoutumé à supporter un ennemi domestique n'en doit pas craindre un étranger (1). »

Cette lettre de Rorice nous fait voir qu'il falloit qu'il fût bien proche parent de Volusien pour lui écrire comme il fait sur le compte de sa femme, que cette femme aussi fût bien méchante, et Volusien bien bon ; au surplus que les Goths, comme Ariens, devoient le persécuter à outrance, le latin exprimant encore bien mieux sa situation que la traduction que nous en avons fait : *nam quod scribis te, metu hostium, hebetem esse factum ; timere hostem non debet extraneum, qui consuevit sustinere domesticum.* Que Rorice voulût rire ou non, il est au moins certain que Volusien, ayant sçu supporter les insultes de sa femme, sçut se moquer de celles des Ariens (2), et que, s'il ne fut pas exempt de la crainte qu'un mal prochain inspire, et dont le Sauveur du monde ne fut pas exempt, le saint évêque, sans avoir recours à la fuite, qui fut la ressource d'Aprunculus, évêque de Langres, de Quentien, de Rodez, que les Goths vouloient aussi faire mourir, crut au contraire qu'elle lui seroit honteuse, parce que, l'Arien en voulant au troupeau, le pasteur absent, les brebis seroient dispersées et auroient peut-être embrassé l'erreur ou manqué à la fidélité qu'ils devoient à leur prince en se livrant aux François, leurs voisins. Ainsi, sans s'étonner ni rien craindre, son zèle lui faisoit annoncer hardiment la foi de ses pères. Ce fut avec tant de force qu'aucun de ceux que Dieu lui avoit confiez ne

(1) *Apud Henric,* tom. v, *ep. ultima.*
(2) *Matt. 10.*

périt en embrassant l'arianisme; et voilà la véritable source et l'unique motif de son exil (1), sans qu'on puisse ni qu'on doive croire qu'il voulût se donner à Clovis (2), quoique sa ville fût une place des frontières du royaume d'Alaric, n'y ayant que la rivière de Loire qui la séparât des terres des François. En quoi, comme remarque un excellent historien de nos jours (3), son zèle n'auroit pas été innocent, puisqu'il est permis de souhaiter un bon prince, mais non pas de violer la fidélité düe à celui que Dieu nous a imposé. Aussi on ne dit point, continüe toujours cet historien, que Volusien ait été convaincu de ce dessein, puisque le légendaire de Tours dit formellement le contraire : *unde minacibus verbis conati sunt sæpe a proposito officio pastorali eum deterrere ; sed vir sanctus, tamquam vigilans pastor, semper eorum impietati restitit et suis indefessis laboribus sic egit ut pascua infecta hæresi arianâ ab ovibus sibi commissis semper arcuerit.* Maan ajoute : *a divini verbi concione, qua plurimum commendabatur, non destitit inter hostes Christiani nominis, quia et sinceram Sanctissimæ Trinitatis fidem promulgavit*

(1) Maan.
(2) M. Fleuri semble l'assurer.
(3) Tillem., *Mem. eccl.*, tom. xvi, pag. 397. Tacite, *lib. IV, hist.*



SOMMAIRE

DU TROISIÈME LIVRE

I. Entrevüe d'Alaric avec Clovis à Amboise. — II. Exil de Volusien à Toulouse. — III. Sa durée. — IV. Défaite et mort d'Alaric à Voüillé, proche de Poitiers. — V. On veut emmener Volusien en Espagne. — VI. Son martyre entre Pamiers et Varilhes. — VII. Quel jour il a souffert. — VIII. Si Volusien a été l'apôtre du pays de Foix, ou s'il y avoit des Chrétiens avant lui.

Il y avoit sept ans et deux mois, dit Grégoire de Tours (1), que Volusien occupoit le siège de cette ville, c'est-à-dire, depuis le 8 d'avril 491 jusqu'au 8 de juin 498, lorsque les Goths, qui s'en étoient emparez, pour le lui faire quitter (2) ou surseoir au moins ses fonctions épiscopales, lui faisoient de grandes menaces. Mais ce vigilant pasteur, s'opposant toujours à leur impiété, fit taht par ses travaux continus, annonça avec tant d'intrépidité la foi en la très sainte Trinité qu'il défendit le troupeau de l'hérésie Arienne (3). La peine qu'en eurent ces barbares leur fit chercher dans la calomnie l'exécution de ce qu'ils n'avoient pu faire par les menaces ; l'occasion en fut favorable.

Alaric, nous l'avons déjà dit, avoit demandé une entrevüe à Clovis, qui lui fut accordée (4) ; le lieu assigné fut une île attenant le bourg d'Amboise. Cette île, remplie de maisons, au milieu des deux ponts de cette ville, subsiste encore aujourd'hui et étoit alors entre les limites des deux

(1) *Lib. X, cap. 31.*
(2) Lettre de Rorice.
(3) *Sinceram sanctissimæ Trinitatis fidem promulgavit intrepidè*, Maan, *eccles. Tur.*, fol. 28, art. 6.
(4) *Greg. Tur., lib. XI, cap. 33.*

royaumes. Ce fut donc là où les conférences se tinrent. Ces deux rois, ayant bu et mangé ensemble, s'étant promis une amitié mutuelle, se retirèrent en apparence les plus unis du monde ; mais que l'amitié des rois est peu de chose, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts ! Les deux dont nous parlons n'avoient rien moins dans le cœur que ce qu'ils se promettoient de bouche ; la suite justifiera assez ce que nous disons. Alaric revenu d'Amboise à Tours, on taxa Volusien auprès de lui d'avoir avec Clovis et les François des intelligences secrètes et de vouloir se mettre, lui et la ville, sous leur domination, pour se soustraire à la sienne. Les invectives du saint contre l'Arianisme en furent un prétexte spécieux, sans faire de parti ni de brigue, car quelle apparence que ce saint eût voulu encourir l'excommunication lancée quelques années auparavant contre les ecclésiastiques qui livroient les villes aux ennemis (1).

Alaric, à qui tout faisoit ombrage alors, se doutant bien que l'amitié de Clovis pouvoit être aussi dissimulée que la sienne, considérant, au surplus, que Tours étoit une place frontière et de la dernière importance pour lui, sans examiner si ce qu'on lui disoit de Volusien étoit vrai ou non, l'emmena sur le simple soupçon avec lui à Toulouse, dans la pensée qu'étant sous ses yeux il seroit moins à portée de lui nuire en cas qu'il en eût le dessein. Ce fut fait sans doute au commencement de juin 498 (2) qu'Alaric, profitant de la belle saison, vint de Toulouse à Amboise et à Tours, et de Tours à Toulouse. Et c'est sans doute de ce premier exil dont parle Grégoire de Tours dans le livre où il rapporte cette entrevüe d'Alaric et Clovis (3), lorsqu'il dit qu'il fut emmené comme captif en Espagne (4), prenant un pays qui en dépendoit pour le tout ; comme qui diroit aujourd'hui qu'on a exilé un homme en France, si on l'envoyoit en Aquitaine, parce que cette province fait aujourd'hui partie de ce royaume. C'est l'explication de M. Maan sur ce passage : ***sed a Gothis suspectus habitus, episcopatûs sui anno septimo in Hispanias est quasi captivus abductus*** (5) ; ce qui fait voir qu'Alaric ne le maltraitoit pas si fort et au point de le faire lier et enchaîner (6), comme disent les actes de Foix (7), pour n'avoir pas bien sçu les choses.

(1) Concile d'Angers.
(2) Le manuscrit de Foix de 1458 assure formellement ce que nous disons ici.
(3) *Greg. Tur., lib. II, hist. cap. 35* et *cap. 26.*
(4) *Greg. Tur., lib. II, cap. 26.*
(5) Il ajoute deux mois, *lib. X, cap. 31.*
(6) *Religatus et cadenatus infra mœnia urbis Tholosæ tenebatur.*
(7) Elias Appamiensis, *Hist. com. Fuxens.* pag. 7. Maan. *Hist. Tur.*, pag. 28, art. 6.

Que notre saint dût être cependant à son aise, c'est sans apparence; éloigné de son église, gardé à vüe, au pouvoir et sous les yeux d'un roi, qui devoit le considérer comme son ennemi, parmi un peuple qu'il ne connoissoit pas et dont il devoit toujours se défier, au cas qu'il eût la ville pour prison ou même tout le pays d'alentour, où on lui fait faire très mal à propos le métier de missionnaire, que n'avoit-il pas à souffrir dans toutes ces circonstances? Nous croirions plus volontiers, et c'est ainsi que les actes du saint de 1384 le rapportent, qu'il fut comme Sidoine, pour un semblable sujet, enfermé dans quelque château, avec des gardes, hors d'état d'avoir quelque commerce avec les François ou les Tourangeaux, et que là ses souffrances ne cédèrent en rien à celles de Sidoine qui les raconte ainsi (1) : « C'étoit là, dit-il, au château de Livia, qu'ayant l'esprit plein de soucis, ne faisant que pousser des soupirs pendant la nuit et réciter les offices divins pendant le jour; dès que fatigué de mes gardes, ils me remmenoient, sur le soir, dans ma chambre, à peine pouvois-je y fermer l'œil par le bruit horrible que faisoient dans la basse-cour, au bas de ma chambre, deux vieilles Gothes par leurs querelles, leurs ivrogneries et leurs vomissemens. » Telles furent les peines de Sidoine dans son exil, et telles furent aussi, en tout ou en partie, celles de Volusien, avec cette différence cependant que l'exil du premier ne dura pas longtems et que celui de Volusien fut de plus de neuf ans, c'est-à-dire depuis 498, au mois de juin, jusques en octobre 507, après la mort d'Alaric.

M. Fleuri, dans son *Histoire ecclésiastique* (2), marque à peu près la mort de Volusien en ce tems. Elie de Pamiers, le légendaire de Tours et M. Maan, dans l'*Histoire de l'église de Tours*, avec eux, disent que, selon le calcul le plus exact, il faut la mettre précisément en 500, et, en ce sens, son exil à Toulouse n'a duré que deux ans. Selon l'annaliste de Foix de 1458, Volusien commença à siéger en 511 de notre Seigneur, tint le siège sept ans et deux mois; ainsi il seroit mort, selon lui, en 518 ou au commencement de 519.

Mais comme heureusement c'est par les époques des rois Alaric et Clovis que tous les auteurs règlent celle de Volusien, connoissant celles-là, il nous sera facile de connoître aussi celle-ci. Ainsi, sans nous arrêter à la chronologie des manuscrits de Foix sur les années de

(1) Sidon, *lib. VIII, epist. 3.*
(2) *Lib. XXXI,* art. 3.

Clovis, qu'on peut lire à la fin de cette *Vie*, ni à l'ambiguité du précentre de Tours, il est certain, par tout ce qu'il y a aujourd'hui d'historiens exacts et modernes (1), qu'Alaric fut tué en 507, de la propre main de Clovis, à la bataille de Voüillé, à quelques lieües de Poitiers, comme nous le dirons. Par cette seule époque, la date de l'annaliste de Foix est fausse et très fausse (2) ; mais, comme d'un autre côté le même annaliste dit positivement qu'après la défaite et la mort d'Alaric ceux qui avoient échappé du combat emmenoient Volusien de Toulouse en Espagne, par ce seul fait qui nous paroît très avéré, comme nous le verrons bientôt, le sentiment du légendaire de Tours et de M. Maan ne sçauroit subsister (3).

Ce qui les a trompez est sans doute l'élection de Verus ou Virus immédiatement après l'exil de Volusien, et la signature de cet évêque par Léon, son diacre, en son absence, au concile d'Agde, tenu en 506, au mois de septembre (4), ne pouvant comprendre qu'il y eut deux évêques en même tems dans un même siège. Mais rien n'empêche de croire que le clergé et le peuple de Tours, pour ne pas laisser remplir ce siège par un évêque arien, aient choisi celui-ci après le départ de l'autre, qu'il regardoit déjà comme perdu. L'exemple de Justinien et d'Armentius (5), choisis à la place de saint Brice, chassé du même siège de Tours, et qu'il reprit après leur mort, fait assez voir que les Tourangeaux n'y regardoient pas de si près. Verus ou Virus lui-même, successeur de Volusien, ayant été chassé comme lui par les Goths de son siège, fut envoyé en exil, et on choisit à sa place Licinius (6), qui reçut Clovis à Tours, à son retour de la défaite des Goths, en 508, comme dit le P. Lecointe, tandis que Grégoire de Tours assure que Verus mourut dans son exil après onze ans et huit jours de siège (7), ce qui reviendroit à 509 ou à 510. Que si ces exemples ne suffisent pas, ajoutons ici que Grégoire de Tours dit formellement, en deux endroits de son *Histoire*, que deux évêques tenoient et gouvernoient dans le

(1) Tillemont, Fleuri et le P. Daniel.
(2) Voyez à la fin le manuscrit 1458.
(3) *Greg. Tur. lib. X, cap. 31.* Ruinard, *collect. conc. ad ann. 506.*
(4) *Conc. Cabilla. I, can. 12.*
(5) *Greg. Tur. lib. X, cap. 31.*
(6) Corintius *ad ann. 507. N. 10.*
(7) *Lib. III, hist. cap. 17,* et *lib. X, cap. 31.*

même tems le siège de Tours (1), lors surtout qu'il n'y avoit rien à craindre de la part des Ariens.

Cependant, tandis que Volusien étoit en exil à Toulouse, le roi Alaric, qui ne s'étoit pas si bien reconcilié avec Clovis qu'ils se l'étoient dit à Amboise, eut des menées secrètes avec Théodoric, son beau-père, roi d'Italie, et faisoit sous main des préparatifs de guerre, lorsqu'il amusoit Clovis sous de belles apparences, qui, de son côté, avoit peine de voir les Ariens maîtres d'une partie des Gaules (2), de sorte qu'après huit ans d'une intelligence et d'une amitié apparentes, ils en vinrent à une guerre ouverte, malgré les exhortations de Théodoric et ses remontrances, et cela sans sujet, au rapport de Cassiodore (3). Mais le Seigneur voulut venger les maux que les Goths avoient faits et faisoient journellement à l'Eglise (4). Car, dit Isidore, le règne d'Alaric fut heureux, soutenu par les prières de saint Césaire d'Arles et de saint Quintien, auxquels nous pouvons ajouter Volusien; mais il devint malheureux, dès qu'il prêta l'oreille à leurs ennemis et les envoya en exil. Ainsi ce roi, étant venu à Poitiers avec ses troupes vers la fin du printems 507, y fit quelque séjour et attendit que les troupes, que Théodoric lui envoyoit d'Italie, fussent arrivées.

Clovis, averti de la marche d'Alaric, prit les devans et se mit aussitôt en campagne (5). *Allons*, dit-il à ses soldats, *avec le secours de Dieu, vaincre ces Ariens et conquérir ce pays*. Tous approuvèrent son dessein, et les troupes marchèrent vers Poitiers (6). Cependant, pour attirer les bénédictions du Ciel sur cette entreprise, Clovis fonda à Paris une grande église en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, sur le tombeau de sainte Geneviève, décédée vers l'an 500, et, avant que d'entrer dans le pays des Goths, défendit à toute son armée de piller les vases sacrez des églises, ni de faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves consacrées à Dieu, aux clercs, à leurs enfans, à leurs domestiques, ou aux serfs

(1) *Quo defuncto (Leone), Theodorus et Proculus episcopi tribus annis Turonicam rexerunt ecclesiam.* Lib. III, cap. 17.
Decimo loco, Theodorus et Proculus, jubente Chlotechilde regina, subrogantur eo quod de Burgundia jam episcopi ordinati... rexeruntque ecclesiam Turonicam simul annis duobus. Greg., lib. X, hist. cap. 31.

(2) *Greg. Tur., lib. hist. cap. 37.*

(3) Cassiodore, *lib. III, ep. 3* et 4.

(4) Cabassut *in proem. ad conc. Agathense.*

(5) *Greg., ubi sup.*

(6) Hincmar, *vita sancti Remigii.*

des églises (1). Passant près de Tours, il fit publier un ban portant défense de rien prendre que de l'herbe et de l'eau, pour le respect de saint Martin (2). Un soldat y ayant contrevenu, il le fit mourir et dit : « où sera l'espérance de la victoire, si on offense saint Martin ? » Le roi envoya encore à l'église de ce saint des députez avec des présens, demandant à Dieu un présage de sa victoire ; comme ses serviteurs entroient dans l'église, le primicier entonna par hasard ce verset du psaume : *vous m'avez donné de la force pour la guerre*, *vous avez mis mes ennemis sous mes pieds* (3). Les envoyez rendirent grâces à Dieu, firent des vœux à saint Martin et portèrent au roi cette agréable nouvelle, dont les Ariens furent sans doute informez, et qui, ne pouvant s'en prendre à saint Martin, s'en vengèrent sur Volusien, un de ses successeurs, dans la pensée qu'il n'y avoit que lui qui eût pu inspirer ces sentimens à Clovis.

Alaric, cependant, informé de l'approche de l'ennemi, vouloit toujours attendre les troupes de Théodoric, son beau-père, et il avoit raison ; mais les Visigoths de son armée le traitant de lâche, il assembla son conseil, où on délibéra d'aller à l'ennemi et de lui livrer la bataille, qui étoit précisément ce que Clovis demandoit. On en vint donc aux mains ; et Clovis se battit tête à tête avec Alaric qu'il tua près de Voüillé, à quatre lieües de Poitiers, dans l'été de l'an 507 (4), vingt-troisième du règne d'Alaric, et mit le reste de son armée en fuite.

Sur la nouvelle de la mort et de la défaite d'Alaric, Gezalicus, son fils, se faisoit couronner roi des Goths à Narbonne, tandis qu'Amalaric, autre fils d'Alaric et petit-fils de Théodoric, roi d'Italie, par sa fille Théodogote, qui s'étoit trouvé à la bataille de Vouillé, rassembloit les débris de l'armée vaincüe, faisoit venir d'autres troupes d'Aquitaine, qu'il joignit à celles-là, dont il fit un gros d'armée pour l'opposer à celle du vainqueur (5). Mais Clovis l'attaqua derechef, le défit, et avec tant d'avantage que le champ de bataille retient encore le nom de *camp Arien*, à deux lieües de Bordeaux, dans les Landes (6). Amalaric,

(1) *Epist. Clodov.*, tom. 4, *concil.*, pag. 1,402.
(2) *Greg. Tur.*, *lib. III*, *cap. 37.*
(3) *Psal. 17*, *vers. 40.*
(4) Après cette bataille, Clovis prit l'Albigeois et le Rouergue et passa l'hiver à Bordeaux ; donc la bataille se donna dans l'été. Voyez *Grégoire de Tours*, *lib. II*, *cap. 37*, et M. Fleuri, *lib. XXXI*.
(5) *Greg. Tur.*, *ubi supra.*
(6) Manuscrit de 1458.

déconcerté après cette seconde défaite, arrivée à la fin de septembre de 507, se sauva à grandes journées en Espagne ; il passa par Toulouse, où Théodoric, fils de Clovis, qui étoit à ses trousses, ne lui permit pas d'emporter avec lui les trésors que son père avoit laissez dans cette grande ville ; mais il ne put l'empêcher d'emmener avec lui Volusien en Espagne. C'est ce que nous apprennent formellement les annales de Foix de l'an 1458, en disant que, le roi de France ayant tué le roi des Goths, ceux qui purent fuir et qui avoient échappé du combat, emmenèrent saint Volusien, après l'avoir lié et attaché, pour le faire passer en Espagne. Et comme Amalaric et les siens le regardoient alors comme la principale cause de la mort de leur roi et de leur défaite, par rapport aux présens et aux consultations faites par Clovis au tombeau de saint Martin, dont il avoit éprouvé la protection visible, on ne garda plus avec lui les mesures qu'Alaric avoit prises en le menant de Tours à Toulouse (1).

Ces actes disent qu'ils le lièrent et l'enchaînèrent, en lui faisant mille outrages, et c'est de ce second exil, dont parle Grégoire de Tours, au X[e] livre de son *Histoire*, en prenant le diocèse de Toulouse pour la ville même. Amalaric, voulant arriver par le plus court chemin en Espagne, passa par la Comté de Foix, qui en est contigüe et d'où elle en dépendoit alors ; de sorte que de Toulouse il arriva dans un jour à Frédélas, aujourd'hui Pamiers, et y coucha selon toutes les apparences (2). En étant parti le lendemain matin, il marchoit vers Foix, lorsqu'arrivé à une grande demi-lieüe de Pamiers, et à demi-lieüe de Varilles, où est encore le beau pays, se voyant prêt d'entrer dans le mauvais, et nécessité de passer par des défilez très difficiles, soit qu'il fût serré de près par les François victorieux, soit que Volusien, accablé des maux de son exil, ne put les suivre, qu'il leur fût à charge, ou qu'ils craignissent enfin un soulèvement dans les montagnes de Foix de la part des fidèles, qui y étoient déjà en grand nombre, ce qui leur auroit été très facile, ou plutôt pour assouvir leur rage contre ce saint prélat et satisfaire la fureur de ces Goths vaincus, Amalaric fit faire halte au peu de troupes qu'il avoit avec lui auprès de la rivière de l'Ariège, en un lieu appelé dans les manuscrits de Foix *Corona* ou Couronne, ainsi appelé sans doute à cause qu'il domine en rond sur un petit terrain plat et uni, qui est au bas de ce monticule à un mille

(1) Manuscrit de 1384.
(2) Manuscrits de 1384 et 1458.

ou demi-lieüe d'un lieu qu'on appeloit alors Ville Peyrouse ou Ville Pierreuse, qu'on ne peut guère croire être autre que la petite ville de Varilhes, entre Foix et Pamiers, dont le terrain est couvert de cailloux, et distant d'un mille ou demi-lieüe de l'endroit du martyre.

Amalaric, ayant fait assembler son monde au bas de ce monticule, fit couper la tête à Volusien en sa présence et celle de ses soldats et la laissa sur le lieu, avec le corps du saint. C'est ainsi qu'il scella sa foi de son sang et qu'il remporta la couronne du martyre, que le lieu où il le souffrit quitta, et qui sembloit ne lui avoir été donné que pour le céder au saint et prendre le sien; on l'appelle en effet, depuis un temps infini, le *Fort de Sant-Voulzia* ou de Saint-Volusien. Cette mort arriva le 11 ou le 12 d'octobre 507.

Les actes manuscrits de Foix de l'an 1458 (1) ajoutent que les lances des soldats qui firent cette sanglante exécution, ayant été plantées en terre, à quelques pas du lieu où Volusien fut décapité, se changèrent en arbres de fresne tous verds, qui depuis n'ont jamais pu mourir, qu'on y voyoit encore au nombre pluriel en 1458 et dont il n'en reste plus qu'un depuis un fort long tems, puisqu'Elie de Pamiers, qui a écrit en 1540, assure l'avoir vu pendant plusieurs fois, croyant que c'étoit le bâton dont le saint se servoit dans ses voyages. Du Saussay, après lui, M. de Marca et nombre d'autres historiens ont donné dans cette erreur, ajoutant que cet arbre étoit d'une espèce inconnüe (2), quoique ce soit un véritable fresne. Mais quelle apparence qu'un saint, qu'on nous dépeint lié et garroté, se servît de bâton dans cette rencontre; au surplus le manuscrit de 1384 ne dit rien de cette circonstance.

Ce qui embarrasse le plus est de sçavoir si le 18 de janvier, auquel on célèbre sa fête à Foix et à Tours et qui est marqué dans les martyrologes, à commencer par Molanus et les suivans, est le propre jour de son martyre, ou le 12 d'octobre, comme nous venons de le dire. Cette réflexion, que personne n'a faite jusqu'ici, mérite d'être examinée. Grégoire de Tours dit positivement que Clovis, après la bataille de Voüillé et la mort d'Alaric (3), envoya son fils Théodoric après Amalaric, fils d'Alaric, qui fuyoit en Espagne; que Théodoric se rendit maître du Rouergue et de l'Albigeois; et que Clovis passa l'hiver à Bordeaux.

(1) Manuscrit de 1458.

(2) Elias Appamiensis, *hist. com. Fux.*, *lib. I*, pag. 7. Saussai, *ad diem 18 jan.* De Marca, *Hist. de Béarn*, *lib. VIII*, *c. 4*, art. 4.

(3) *Greg. Tur.*, *lib. II*, *hist. cap.* 37.

Donc la bataille de Voüillé s'étoit donnée vers la fin de l'été de 507 et les autres expéditions se firent en automne. Il ne fallut pas grand tems à Amalaric, fugitif, pour venir depuis le *Camp Arien,* près Bordeaux, jusqu'à Toulouse, où il prit Volusien, et de Toulouse à Courone ou au fort de Saint-Volusien, où il le fit mourir aussitôt. Ainsi ce martyre ne peut être placé au mois de janvier au 18, qui est dans le cœur de l'hiver, outre qu'Alaric n'auroit pas traversé facilement les Pyrénées, pour passer en Espagne, qui, dans ce tems-là, sont impraticables et toutes couvertes de neige. Voilà la vraisemblance, mais la raison concluante c'est que la fête du 18 de janvier, qu'on prend mal à propos pour le jour de son martyre, est certainement celle de la translation des reliques du saint de la première église, où il avoit été d'abord placé, à celle de Montgauzi, et de celle-ci à la nouvelle basilique, proche celle de Saint-Nazaire. La preuve en est certaine dans l'acte de cette translation qui fut faite, non en 1098, comme quelques auteurs le prétendent, ni en 1107, comme l'assure M. Tillemont (1), mais en 1111; Pâques cette année se trouvant le 2 d'avril, la lettre A étoit la dominicale. Or, l'acte de cette translation, qui est certaine, dans les annales manuscrites de Foix, qu'on conserve à l'Hôtel-de-ville, dit qu'elle se fit un mercredi au mois de janvier, qui est précisément le 18, auquel répond la lettre D, cette année 1111, qui marque ce mercredi ou la quatrième férie. Voici les propres paroles en langue vulgaire : *et apres, en l'an mil cent onze en la quarta feria de ginier (janvier), fec translatar le cors de sant Volzia.* Cette translation, qui fut très solennelle, comme nous le dirons, avec l'érection de l'abbaye et la consécration de la nouvelle église, donna sans doute occasion à cette fête, tandis que celle qu'on fait à Foix le 13 d'octobre et qu'on regarde comme le jour de sa translation, est celle qui fut faite effectivement du lieu de son martyre à Foix, un ou deux jours après sa mort, comme nous le dirons dans le quatrième livre. Ainsi saint Volusien seroit mort le 11 ou 12 d'octobre 507, âgé de 72 ou 73 ans.

Pour finir, nous ajouterons que nous ne concevons pas d'où Elie de Pamiers, qui d'ailleurs paroît fort exact, a tiré ce qu'il avance de l'apostolat de saint Volusien, lorsque le faisant partir de Tours pour venir annoncer l'Evangile dans le pays occupé par les Ariens et les Visigoths, il dit qu'ayant converti une bonne partie des deux Gaules qui touchent les Pyrénées, il tâcha de venir à Foix, mais qu'Alaric l'ayant

(1) *Memor. ecclesi.*, tom. XVI, pag. 397.

rencontré entre Pamiers et Varilhes lui fit couper la tête l'an 500 de Jésus-Christ (1). D'où il paroît, ajoute-t-il, que les habitans du pays de Foix connoissent le vrai Dieu et ont embrassé la religion chrétienne depuis mille ans (cet auteur écrivoit en 1540). D'autres, plus modernes (2), ont renchéri sur lui en disant qu'effectivement, du tems de Volusien, le pays de Foix étoit un pays presque inhabité et sauvage, mais pas tant peut-être qu'on se l'imagine, puisque, sans le faire si ancien que quelques auteurs l'ont fait (3), il est certain qu'il faisoit partie de l'évêché de Toulouse, qu'il étoit reconnu sous le nom d'archiprêtré de Sabartès, au moins depuis le Pas de la Barre jusques aux Pyrénées. Ainsi rien n'empêche de croire que la Foi n'y ait fait ses progrès presqu'aussitôt qu'à Toulouse, dont la ville de Foix n'est éloignée que de dix lieües. On ne sçauroit même révoquer en doute que ce pays, avant la mort de saint Volusien, n'eût ses églises, ses prêtres, ses clercs, des monastères de vierges et beaucoup de fidèles; les actes du saint le disent formellement et ajoutent : *et sic constat etiam de antiquitate villæ Fuxensis et quod, jam temporibus prædictis, erant in eâ fideles christiani* (4).

Le corps du saint martyr fut porté, un ou deux jours après sa mort, dans une église de Foix; donc il y en avoit de bâties.

(1) Elias Appamiensis, *hist. com. Fuxens, lib. I*, pag. 7.
(2) Olhagaray, pag. 6, 7 et 8.
(3) Lescazes.
(4) Manuscrit de 1384.



SOMMAIRE

DU QUATRIÈME LIVRE

I. Apparition du saint la nuit de son martyre. — II. Pamiers dispute le corps du saint. — III. Il fut porté dans la ville de Foix en une église. — IV. Quelle étoit cette église. — V. Donations faites à saint Volusien l'an 960 et suivans. — VI. Translation de son corps à l'église de Montgausi, et de celle-ci à la nouvelle église. — VII. Erection de cette église en abbaye. — VIII. On transporte la châsse du saint au château de Foix; on en dissipe les reliques, ce qui en reste. — IX. Fêtes du saint qu'on célèbre, et en quels lieux. — X. Auteurs qui font mention de saint Volusien.

Ce n'est pas pour saint Volusien seulement, mais pour une infinité d'autres saints comme lui que se sont vérifiées à la lettre ces paroles du Prophète : *que le Seigneur conserve tous leurs os, qu'il n'y en a pas un seul de brisé* (1). Grégoire de Tours et les actes les moins contestez d'une infinité de martyrs nous en fournissent tant d'exemples qu'on ne sera pas surpris si Dieu en a agi de la sorte pour saint Volusien. La même nuit de son martyre, disent les actes manuscrits de Foix de 1384, il s'apparut, ou un ange pour lui, comme portent ceux de 1458, dans une vision à deux saintes filles, nommées Julienne et Julitte, du nombre des religieuses, qui étoient alors à Saint-Jean-de-Verges (2), village distant d'une demi-lieue de Foix et éloigné d'une lieüe du lieu du martyre du saint. Ce village est assez recommandable, dans l'histoire des Albigeois, par le concile qui s'y est tenu pour l'absolution du comte de Foix, Roger-Bernard, dit le Grand (3), et où on voit encore une

(1) *Psal. XXXIII.*
(2) Manuscrit de 1384.
(3) Olhagaray, pag. 167, *usq. 172.*

église paroissiale, qui porte avec elle les marques d'une très grande antiquité, avec des restes de l'habitation de ces religieuses, ou d'autres qui ont donné leur nom à cette paroisse, appelée encore *Sanctus Joannes de Virginibus*, Saint-Jean-des-Vierges, ou, par syncope, de Verges, en langue du pays.

Ce fut donc à ces deux saintes religieuses que saint Volusien, ou un ange pour lui, raconta, la même nuit de son martyre, tout ce qui s'étoit passé le jour de devant et la manière dont les Goths l'avoient fait mourir (1), leur commandant d'aller trouver les prêtres, les clercs et les autres fidèles, qui étoient dans le bourg de Foix, pour porter son corps dans l'église de ce lieu, ce qu'on fit aussitôt, et où il repose depuis, disent les actes de 1384. Ceux qui furent écrits soixante-quatorze ans après en langue du pays (2), et que M. de Marca, dans son *Histoire du Béarn*, appelle la chronique manuscrite, ajoutent, et c'est encore la tradition du pays, qu'y ayant eu dispute entre la ville de Pamiers, alors Frédélas, et celle de Foix, à qui auroit ce précieux dépôt, il fut mis sur une charrette que traînoient deux taureaux (3), qui le portèrent miraculeusement dans l'église de Foix. La même chronique ajoute que les rochers se séparèrent sur son passage, que les roües entrèrent dans le roc, comme s'il s'étoit amolli, que les taureaux y laissèrent les traces et les vestiges de leurs pieds, qui se voyent encore, ajoute la même chronique, au-dessous de Foix, dans le grand chemin, au Pas appelé de *las Latras* (et que j'ai vües dans un très bas-âge, si ce sont ceux qu'on montre au-delà de la petite rivière de l'Arget, droit un pré que les chanoines réguliers ont pris pour faire le jardin bas); que la rivière de l'Ariège se sépara pour faire passage; que le corps, en passant, rendit la vüe aux aveugles, guérit les malades, délivra les possédez et fit enfin nombre d'autres miracles, qui seroient trop longs à raconter et qui sont contenus dans sa légende, dit toujours l'auteur de cette chronique. Mais ces faits, quoique possibles à la puissance de Dieu, auroient besoin d'un meilleur garant, aussi bien que la date de cette translation, qu'il assure s'être faite l'an de Notre-Seigneur 519, en disant cependant que Volusien, VIIe évêque de Tours, commença à siéger l'an 511 de Notre-Seigneur, ce qui ne convient ni au règne, ni à la

(1) Manuscrit de 1384.

(2) Manuscrit de 1458.

(3) On prétend que les comtes de Foix ont écartelé de deux vaches à cause de cette translation par deux bœufs; mais on se trompe, c'est à cause que Roger-Bernard épousa, en 1286, Marguerite, héritière de Bearn. Voyez le *Blason* de la Roque, pag. 204.

mort d'Alaric, qui fit exiler Volusien à Toulouse, comme nous l'avons déjà dit.

Elie de Pamiers, dans son *Histoire des comtes de Foix* (1), après avoir rapporté le martyre du saint de la manière que nous l'avons vu, parle ainsi de la translation du lieu du martyre à Foix : « *et vingt ans après il fut trouvé, par hasard ou par miracle, dans l'endroit où il avoit fini sa vie, des taureaux levant la terre du lieu où il étoit enterré ; ensuite on le porta à Foix et on le mit dans une église dédiée à saint Martin* ». Mais tout cela est avancé sans preuves, le manuscrit de Foix de 1384, nouvellement trouvé, est plus croyable que lui, ayant été extrait sur des manuscrits extrêmement vieux, et étant lui-même dans les meilleures formes.

Ce qu'il est bon d'examiner ici, est de sçavoir au vrai la situation de l'église où on plaça le corps de notre saint martyr, pour la première fois. L'auteur du manuscrit de 1458, M. de Marca après lui (2), et nombre d'autres en le suivant, assurent que ce fut dans l'église de Saint-Nazaire, ce que le manuscrit de 1384 semble aussi dire ; cette église étoit alors l'église paroissiale. Elie de Pamiers (3) dit que ce fut dans une église dédiée à saint Martin, et d'autres prétendent que ce fut à Saint-Pierre-de-Rivière, éloigné d'un quart de lieüe de Foix, où le Chapitre alloit autrefois en procession le jour de sa fête, le 18 de janvier. Mais, à vrai dire, ce ne fut dans aucune de ces églises.

Premièrement, ce ne fut pas à Saint-Nazaire, si on entend par là l'église bâtie de nouveau et érigée en abbaye avant onze cent onze, comme nous le dirons. Le corps de saint Volusien ayant été retiré du lieu où il étoit la première fois, on le porta à l'église de Montgauzi en 1111, le 18 de janvier, et de là dans la nouvelle église, dit l'acte de cette translation, que nous avons inséré dans les preuves.

Secondement, ce ne fut ni à Saint-Martin, ni à Saint-Pierre, si par ces églises on entend l'annexe de Ganac ou une autre paroisse qui n'étoit pas dans la ville, parce qu'il est dit dans les actes que saint Volusien reposoit, en 1111, proche le château de Foix (4).

Pour éclaircir ce fait, où les auteurs dont nous venons de parler se sont mépris, le lecteur remarquera que, Foix n'étant qu'un bourg du

(1) *Lib. I*, pag. 7.
(2) *Hist. de Béarn, lib. VIII, c. 8.*
(3) Elias Appamiensis, *ubi sup.*
(4) *Infra pag.*

vivant de saint Volusien, il n'y avoit qu'une seule église assez petite, dédiée sous le nom de Saint-Nazaire, c'étoit l'église paroissiale, qualifiée seulement du nom d'église de Foix (1). Quand Grégoire de Tours parle, en une infinité d'endroits de ses ouvrages, de l'église sans spécifier aucun saint, on entend par là la cathédrale ou l'église matrice d'un endroit, comme le remarque dom Thierri Ruinard dans ses notes sur cet auteur. Ainsi le manuscrit de 1384, pris sur d'autres bien plus anciens, parle juste, quand il dit que saint Volusien, du lieu de son martyre, fut porté à la basilique de Foix : « *ad Fuxeñsem basilicam asportaretur, et ibi ex tunc requiesceret* »; on doit entendre par là l'église de Saint-Nazaire, qui étoit alors l'église matrice et principale. Toutes les donations faites avant l'an 960, dans cette même année et suivantes, jusques en 1111, soit par les comtes de Toulouse, soit par ceux de Carcassonne ou les propres comtes de Foix, doivent s'entendre de cette église où reposoit le corps de saint Volusien, à la considération duquel ils donnoient ces biens, disant toujours « *damus beato Volusiano* », et jamais « *ecclesiæ beati Volusiani* ». Cela supposé, Roger Ier du nom et second comte de Foix, voulant ériger une abbaye de chanoines réguliers, fit, à son retour de Terre Sainte, bâtir une nouvelle église, grande et belle, propre à son dessein, qu'il fit sans doute consacrer par les évêques de Toulouse et Balbastre en 1111. Le 18 de janvier de cette année, voulant y placer le corps de saint Volusien, sous l'invocation duquel cette église avoit été érigée, il fit retirer le corps du martyr de l'église de Saint-Nazaire, qui étoit voisine et contigüe de l'autre (2). Et, pour rendre la cérémonie plus auguste, il fit faire une grande procession, pour satisfaire à la piété d'une multitude incroyable de peuple venüe de quatre ou cinq lieües à la ronde, passa par Saint-Pierre-de-Rivière pour se rendre à Montgauzi, et de là à Foix, Et c'étoit en mémoire de cette grande procession que le Chapitre de Foix l'a continuée pendant un très long tems, jusques à ce que la réforme de sainte Geneviève ait jugé à propos d'abolir cette sainte pratique et de prendre un chemin plus court. La fête du 18 de janvier, qui est le jour de cette translation de 1111 et non celui de son martyre, comme nous l'avons dit, est une preuve de ce que nous disons.

Quant à l'église de Saint-Nazaire, voisine et contigüe de celle de Saint-Volusien, elle a été détruite par les guerres, ou peut-être même

(1) *Greg. Tur., lib. X, cap. 31.*
(2) Elias Appamiensis, Catel, *Histoire du Languedoc,* liv. III.

par les abbez, comme incommode, et réunie depuis à l'autre ; mais elle étoit distincte et séparée en 1111, en voici la preuve tirée de l'acte de translation, en langue vulgaire : « *et apres porten las reliquas à la gleisa de Montgauzi..... et apres à la nouvela basiliqua, en la prop la gleisa de Foix* (1), *que era fondada en la honor del glorios sant Nazari* », c'est-à-dire : et après on porta les reliques à l'église de Montgauzi..... et de là à la nouvelle basilique proche l'église de Foix, qui étoit fondée en l'honneur de saint Nazaire. Cette dernière, en effet, étoit proche le château de Foix, d'où vient peut-être que la rüe pour venir du château à l'église s'appelle la rue du Temple, soit qu'effectivement elle ait pris ce nom du temple des Huguenots, détruit par les propres habitans de Foix en 1619, soit que ce temple eût été bâti sur les ruines de l'église de Saint-Nazaire, sous le château de Foix, dont il ne reste aucun vestige ; mais je croirois que Saint-Nazaire étoit encore plus près de la nouvelle église (2).

Quoiqu'il en soit, et quelque part que fût placée l'église de Saint-Nazaire, où reposoit le corps de saint Volusien, elle étoit en grande recommandation sur la fin du IX[e] siècle ou au commencement du X[e]. Le fameux testament de Pons-Raymond (3) (car il avoit deux noms), comte de Toulouse et de Rhodez, marquis de Gothie, énonciatif d'une donation antérieure, confirme, en 960 de Jésus-Christ, l'alleu de Sabartès à saint Volusien en ces termes : *illo alode de Sabartensi sancti Volusiani remaneat, et illo alode de Carliago Rogerio, filio Arnaldo* (4), *remaneat.* Ce testament, que Catel n'avoit jamais vu et qui donne tant d'éclaircissement à l'histoire, puisqu'il y est fait mention des églises les plus augustes du comté de Toulouse, du Rouergue et de tout le pays que les Goths occupoient autrefois en France, au rapport du sçavant P. Mabillon, fait voir que l'église de Foix n'étoit pas des moindres et nous donne une exacte connoissance de Roger I[er], comte de Carcassonne, fils d'Aimeric, comte de Narbonne, selon les annales de Foix, peu de temps après Charlemagne. Lequel Roger étoit seigneur des Foixiens et père d'Arnaud, qui épousa Arsende, lesquels donnèrent l'église d'Amplan à saint Volusien en 974 (5). Leur fils Roger II avec Adélaïs sa femme donna treize ans après, c'est-à-dire en 987, étant au château de Foix, les villages

(1) On l'appeloit toujours l'église de Foix et l'autre de Saint-Volusien.
(2) Lescazes prend l'antiquité de Foix du nom de la rüe du Temple.
(3) *Ex re diplomatica, ad instr.*, pag. 572.
(4) *Comiti Fuxensi,* ajoute le Père Mabillon.
(5) Manuscrit de 1458.

de Savinhac, de Perles, de Saint-Cirac, Verdun, Prayols, Planissoles et Ferrières, au même saint Volusien (1); le même Roger et Adélaïs sa femme, étant au château de Foix, donnèrent en 1012 (2), au même saint le village de Vernajoul, avec l'église de Saint-Martin, les villages de Verdun et de Ferrières, avec les dixmes.

De ce Roger II et d'Adélaïs naquirent trois enfans : Raimond, Bernard et Pétrone ou Pierre, auxquels Roger, leur père, laissa, par son testament de l'an 1062, rapporté par M. de Marca dans son *Histoire de Béarn* (3), et qui est au château de Foix, sçavoir, à Raimond le comté de Carcassonne et Barcelonne; à Bernard, deuxième fils, la viguerie de Sabartez, le château de Pénent, ou castel Pénent, appelé encore le col des Barris, qui fut détruit par une comtesse de Catalogne (4), le vicomté de Couserans, la moitié de Bolvestre et le château de Foix avec toute la terre Foixienne et Dalmazane, le Podaguès et le bois de Bolbonne, entre les rivières de l'Hers et de l'Ariège; à Pétrone ou Pierre, son troisième fils, il donna l'abbaye de la Grasse, avec nombre d'autres biens ecclésiastiques, et surtout ce qu'on avoit déjà donné à saint Volusien. D'où on conclut qu'il fut premier abbé de Foix, mais mal à propos, puisque les biens donnez à Foix ne sont pas qualifiez du mot d'*Abbadia* dans le testament, comme les autres.

Bernard, I[er] du nom, appellé ci-devant seigneur des Foixiens, fit ériger la viguerie de Sabartez en comté, du consentement de Raimond, fils de Pons-Raimond (5), comte de Toulouse, qui fit le beau testament dont nous avons parlé, dans lequel il est fait mention de ce Raimond et d'un autre frère appelé Hugues. Par l'érection de cette viguerie en comté, Bernard devint premier comte de Foix la même année, ou peu de temps après 1062 (6), et, pour ne pas dégénérer de la piété de ses ancêtres, donna à saint Volusien les églises de Garanou, de Serres, avec les dixmes et prémices, le village de Saint-Jean-de-Verges *(Sanctus Joannes de Virginibus)* avec les dixmes, le lieu de Campredon, Cadirac et Ferrières, et ce, de l'agrément de Béatrix de Béziers, sa femme. Toutes les donations de ces illustres seigneurs font voir la vénération qu'on avoit déjà pour

(1) Manuscrit de 1458.
(2) Manuscrit de 1458.
(3) *Hist. de Béarn,* liv. VIII, c. 8, art. 4.
(4) Manuscrit de 1458.
(5) *Ex re diplomatica, ad instr.,* pag. 572.
(6) Manuscrit de 1458.

saint Volusien. Mais où ne la porta pas Roger III (1), fils de Bernard et second comte de Foix, par la translation de ses reliques? Pour bien entendre le sujet de cette translation, il est bon de remarquer que ce Roger qui, en 1096, épousa Arsende, près de partir pour la Terre Sainte, quelque tems après son mariage, invoqua l'assistance de saint Volusien, qu'il honoroit d'un culte particulier, et fit vœu que, s'il revenoit sain et sauf de cette sainte expédition, il fairoit bâtir une église en son nom et érigeroit une abbaye. Il fonda d'avance deux chapelains en son château de Foix, dont les bénéfices subsistent encore, pour célébrer journellement la sainte Messe, dans les deux chapelles qui y sont, à son intention et pour la conservation de sa personne. Ce comte obtint, par l'intercession de saint Volusien, ce qu'il souhaitoit : son retour fut heureux et sa santé parfaite (2). Ainsi en action de grâces des périls encourus, dont Dieu l'avoit délivré, et pour mettre en exécution ses promesses, voyant d'ailleurs que l'église de Foix, qui étoit alors celle de Saint-Nazaire et la parroissiale où reposoit le corps de saint Volusien, étoit trop petite et peu commode au dessein qu'il avoit d'ériger une abbaye, il fit bâtir auprès de celle de Saint-Nazaire une superbe et magnifique église, qui ne fut achevée qu'en 1111. Son attention fut ensuite de la faire consacrer, et c'est ce que firent l'évêque de Toulouse, Amiel, et Raimond de Balbastre, que l'Eglise honore d'un culte religieux et qui avoit été chanoine régulier de Pamiers. Cette consécration ainsi faite, il fit faire la translation du corps de saint Volusien le 18 de janvier, de la manière qu'on peut le lire dans l'acte de cette translation, que nous avons cru devoir traduire ici, étant écrit en langue du pays et revêtu de tout ce qui peut rendre un acte authentique, quant aux dates et aux personnes, et que tous les historiens de Foix, Catholiques et Calvinistes, rapportent comme certain.

L'an 1111, et le mercredi dans le mois de janvier (3), Roger ayant fait assembler nombre de grands seigneurs et convoqué grande quantité de prêtres, entr'autres Amiel, évêque de Toulouse, et Raymond, évêque de Balbastre, avec les abbez des environs et une multitude incroyable de peuple de plusieurs provinces, le comte y étant en personne (4),

(1) Je l'appelle Roger III pour le distinguer des deux autres Rogers qui ont donné, et ailleurs Roger Ier comme véritable comte de Foix.

(2) Ravenac, Histoire manuscrite.

(3) Le mercredi, cette année, répondoit au 18 de janvier.

(4) Elias Appamiensis. De Marca, *Histoire de Béarn, lib. VIII, cap. 10.* Bollandistes. Tillemont, tom. VI. Olhagaray, *Histoire de Béarn.* Catel, tome III, *Histoire de Languedoc.*

on transporta le sacré corps de Volusien, au bruit des acclamations et avec une joie infinie, du lieu où il avoit été placé la première fois, auprès du château de Foix, à la chapelle de Montgauzi. « Cette chapelle, dit Elie de Pamiers, et MM. de Sainte-Marthe après lui, avoit été bâtie par Charlemagne, au haut d'une colline, auprès de Foix, à l'honneur de la Sainte-Vierge ; c'est là qu'il se fait une grande quantité de miracles, et où l'on voit une grande multitude de peuple aller tous les ans y faire des vœux. Je ne connois pas en France, continüe l'auteur de Pamiers, une église plus religieuse, où Jean de Rogette, homme illustre et habile prêtre, fonda six chapelains qui journellement y vaquent au culte et au service divin. » Papire Masson, dans son *Traité des fleuves de France*, en parle ainsi : « Auprès de Foix, on voit la basilique de Montgauzi, bâtie, comme on dit, par Charlemagne, et à laquelle on a donné de grands biens, et qui est devenüe illustre par la translation des reliques de saint Volusien faite par Roger, second comte de Foix (1) ». C'étoit donc à cette illustre chapelle qu'on portoit le corps saint ; comme on étoit en chemin, dit l'acte de cette translation, et qu'on eut fait une station en reposant le corps sur une roche ou grosse pierre appelée Bolthorar, un aveugle passa sous le corps du saint, recouvra aussitôt la vüe et fut guéri d'une autre infirmité ; arrivé qu'on fut à Montgauzi, on reposa le corps sur le maître-autel, et ce fut là où l'on ressentit la force de son pouvoir auprès de Dieu, puisqu'outre l'aveugle dont nous avons parlé, un paralytique et un homme languissant depuis longtemps furent guéris, et plusieurs possédés délivrez. Après le service fait à Montgauzi, on rapporta le corps saint dans la ville de Foix, qu'on mit dans la nouvelle église, proche celle de Foix, qui étoit fondée à l'honneur de saint Nazaire, où on lui rend un culte religieux.

Ce fut dans le temps de cette translation, et à la vüe des miracles faits, que le comte Roger, Arsende, sa femme, donnèrent quelques jardins à Amplan et le lieu de Gariac. Le même comte Roger, continüe toujours l'annaliste de Foix, se trouva à la prise de Jérusalem en 1099 et mourut sur la fin de 1111, sans dire cependant si ce fut lui qui fit ériger l'église de Foix en abbaye ; ce qui nous paroît très probable, et ce qu'il est à propos d'examiner ici.

MM. de Sainte-Marthe, dans la *Gaule Chrétienne*, parlant de cette église, disent, sur la foi d'autrui et sans preuves, qu'elle fut fondée par Charlemagne, mort en 814, au retour de quelque victoire sur les

(1) Roger III du nom.

Sarrasins et érigée en abbaye. Le testament de Pons Raimond, de l'an 960, en voulant que l'alleu de Sabartès demeure à saint Volusien, semble supposer une donation précédente, mais il ne parle pas d'abbaye. Le testament, ou partage des biens, fait par Roger II entre ses enfants en 1062, dit bien qu'il laisse à Pétronne ou Pierre, son dernier fils, l'église de Saint-Volusien, mais il ne l'appelle pas abbaye, comme celle de la Grasse, dont il fut effectivement abbé; mal à propos veut-on qu'il ait été premier abbé de Foix ? Que si on nous objecte à quoi servoient donc les grands biens que les comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Foix donnoient à cette église depuis bien avant 960 jusqu'à Roger III, en 1103 ou 1104 ? A cela on répond que l'église de Saint-Nazaire avoit son curé avec nombre d'autres ministres pour y faire le service divin, composant comme une espèce de chapitre dont le chef, qui étoit le curé, s'appeloit l'archiprêtre de Sabartès, c'est ce que nous apprenons des annales de Foix, même avant les comtes de Carcassonne (1). Voici comme elles parlent : « *lo regent de la gleisa et monestier de Foix se intitulant archipretre de Savartes* » ; par ce *monestier*, on peut entendre le presbytère ou le lieu où ces prêtres habitoient, car le mot de monastère n'a pas toujours signifié l'habitation ou la demeure des moines (2). Cela supposé, ne pouvant d'ailleurs avoir aucun éclaircissement par la difficulté presque insurmontable de voir à loisir les titres qu'on garde encore dans la tour ronde du château de Foix, et que ceux qui les ont vus des yeux seulement disent être magnifiques; outre la dispersion qui en a été faite par feu M. l'abbé de Camps, nommé à l'évêché de Pamiers, qui en a fait, dit-on, porter un grand nombre à Paris, il faut, en attendant mieux, s'en tenir à une note manuscrite et latine d'un ancien prieur de l'abbaye de Foix (3), mort avant le milieu du siècle passé, extraite apparamment des annales manuscrites de Pierre André de Ravenac, religieux observantin, dont nous rapporterons le récit en entier dans les preuves, et que le sieur de Lescazes, curé de Foix, a citée dans son histoire imprimée : « Hector de Mazamet, homme religieux et curé de Foix, avec dix-sept autres curez ses voisins, à l'instigation de Roger, premier de ce nom et second comte de Foix (4), qui, après son retour de l'expédition de Jérusalem, qu'on appeloit croisée, où il étoit

(1) Manuscrit de 1458.
(2) Vide *librum de ordine Canonic. reg.*
(3) M. Molis.
(4) Il l'appelle premier comte, étant véritablement comte de Foix et non comte de Carcassonne.

allé par l'inspiration de Dieu, voulant lui rendre grâces de l'avoir conservé et mettre en exécution la pensée qu'il avoit eüe auparavant d'instituer un collège d'hommes religieux, ce comte et ces curez exécutèrent en effet ce qu'ils avoient projeté, et, sous le bon plaisir du pape Pascal II, assis alors sur le siège de saint Pierre, prirent l'institut des chanoines réguliers de Saint Augustin, l'an de Notre-Seigneur 1104 ».

Ravenac ajoute que Pierre ou Pétrone, oncle de Roger III et fils de Roger II, comte de Carcassonne et abbé de la Grasse, fut commissaire; qu'Hector de Mazamet fut élu abbé; que, deux ans après la confirmation du pape, on bâtit l'appartement abbatial et celui des religieux, qui étoient contigus à la nouvelle église, partie à leurs dépens, partie par les libéralitez du comte. Le tout fut fini en 1110, et, le 18 de janvier 1111, se fit la translation de la manière que nous l'avons rapporté avec la dédicace.

Que l'érection de l'abbaye, au reste, se soit faite ainsi en tout ou en partie, il est au moins certain, et il y a titre à l'abbaye de Foix que, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix de septembre, l'an 1114, Raimond Benoît et sa femme Florence donnèrent à Saint-Sauveur, à Saint-Volusien et à Saint-Nazaire l'alleu sur la montagne appelée en latin *mons angustus*, mont étroit, qui est aujourd'hui l'église de Saint-Sauveur, ou, en langue vulgaire, *Sant-Salbaire*, située sur la roche qui est dans l'alleu de Saint-Volusien, ce qui fait voir déjà et l'ancienneté de Saint-Volusien, dont le nom avoit été donné à un territoire en entier, et l'antiquité de la chapelle de Saint-Sauveur, située sur une haute montagne. On lit, à la fin de cette charte, le nom de Roger, prévôt, de Bernard Raimond, de Raimond de Celles et de Pierre Bonhomme, tous trois chanoines, qui, n'étant pas nommez dans l'acte de l'érection, auroient pu être reçus depuis l'an 1104 jusques en 1114. Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir qu'en cette année 1114 il n'y eût un collège de chanoines à Foix (1), qui avoient déjà obtenu des bulles de Pascal II ou d'Alexandre III, comme on le voit dans la bulle d'Honorius III, la neuvième année de son pontificat, en 1224, énonciative de deux autres bulles plus anciennes.

Tels furent donc l'origine et le progrès de l'abbaye de Foix et du culte de saint Volusien, dont les reliques furent mises, ou du temps de sa translation en 1111 ou après, par les abbez de Foix, dans une belle

(1) *Gallia Christiana.*

châsse d'argent qu'on exposoit à la vénération des fidèles jusqu'à ce que, dans les troubles arrivez pour la religion, qu'on peut voir dans l'histoire de M. de Thou (1), ou dans les annales de Lescazes, la châsse, pour plus grande sûreté, fut portée à la chapelle, au bas de la tour ronde du château. Mais comme le Comté de Foix étoit le plus bel apanage des rois de Navarre, que ceux-ci embrassèrent la religion Protestante, le gouverneur préposé à la garde du château, suivant la religion de son prince, ne se mit pas en peine de ce précieux dépôt, prit l'argent de la châsse et jeta les reliques du haut du rocher, sans qu'on ait jamais pu sçavoir ce qu'elles sont devenües. Dom Thierri Ruinard, dans ses notes sur Grégoire de Tours (2), dit que le corps du saint fut brûlé avec l'église de Foix, mais ce n'est pas la tradition du pays.

Le seul coffre, où cette châsse étoit renfermée pour la conserver, et qui fait juger par sa grandeur de celle de la châsse, fut donné dans la suite à une sœur d'un major de Foix, mariée dans ville, et que M. d'Arjac, fils du feu juge-mage du sénéchal de Foix, prit en payement pour de l'argent prêté. Il conserve encore ce coffre, qui paroît effectivement d'un travail contemporain aux troubles arrivez pour la religion, avec des bas-reliefs assez propres; on y voit au devant la figure de saint Volusien, en habits pontificaux, sans mitre et sans crosse, qui est le seul monument que l'on sçache rester de ce grand saint.

On fait sa fête dans le diocèse de Tours et dans celui de Toulouse et de Pamiers, qui en est un démembrement, et surtout à Foix, avec octave, le 18 de janvier, que nous avons fait voir déjà être le jour de la translation faite par Roger III en 1111. On célèbre au contraire sa translation à Foix seulement le 13 d'octobre, qui doit être regardé comme le jour de son martyre, ou du moins la translation faite du lieu où il fut martyrisé à l'église de Foix, de la manière que nous l'avons dit. Et ce tems, en effet, répond assez à la fuite d'Amalaric, fils d'Alaric, en Espagne, qui fit mourir notre saint. Outre ces deux fêtes, on en fait une commémoration tous les mois dans l'abbaye de son nom sous le rite semi-double, dans un jour non empêché d'une fête double, semi-double ou férie majeure.

Quant aux auteurs qui parlent de notre saint, ils sont en assez grand nombre. Pour les anciens, nous avons Sidoine Apollinaire dans ses lettres à Luconce et à Volusien lui-même; Rorice, évêque de Limoges (3),

(1) De Thou, *Hist., lib. XXXIV*.
(2) Note *ad Greg. Tur., lib. X, cap. 31*.
(3) *Lib. IV, ep. 18 ; lib. VII, ep. 17 ;* Henri Canis., tom. v, pag. 522.

tous contemporains de Volusien ; Grégoire de Tours, un de ses successeurs, en plus d'un endroit de son *Histoire* (1) ; et, dans le bas-âge, le martyrologe Romain, au 18 de janvier, qui ne le qualifie pas de martyr : « *à Tours, dans les Gaules*, dit-il, *saint Volusien, évêque, qui ayant été pris par les Goths, rendit l'âme dans son exil* ». Molanus, aux additions d'Usuard, parle de lui et le fait martyr, aussi bien que Ghinius ou Glinius, chanoine régulier Italien, dans son martyrologe in-4°, imprimé à Venise en 1621, intitulé *Sanctorum Canonicorum natales*. Le martyrologe Germanique le fait aussi martyr : « *à Tours, saint Volusien, évêque et martyr* ». Baronius, dans ses notes sur le martyrologe, dit que saint Volusien vécut du temps de Childéric, fils de Clovis, roi de France, mais il s'est trompé. André de Saussai parle ainsi : « *le même jour, 18 de janvier, à Tours, saint Volusien, métropolitain de cette ville et glorieux martyr, qui, pris par les Goths Ariens, et en haine de la vérité orthodoxe qu'il professoit, fut mené par eux çà et là et, différemment tourmenté, rendit dans son exil son heureux esprit à Dieu* ». Dans son supplément il ajoute : « *à Foix, entre Pamiers et Varilhes, sur les confins de Toulouse, la fête de saint Volusien, métropolitain de Tours et martyr, qui, comme nous avons remarqué dans ce martyrologe, fut chassé par les Goths de son siège et exilé dans ce pays ; et, après qu'on l'eut mené en plusieurs endroits, il finit glorieusement ses jours, ayant eu la tête coupée. Or, lorsqu'on lui commanda de tendre le cou, c'est une tradition des habitants qu'il planta son bâton en terre, et devint un arbre inconnu jusqu'à ce jour* ».

MM. de Sainte-Marthe, dans le tome des archevêques de Tours et le tome des abbez de leur *Gaule Chrétienne*, parlent fort de lui. M. Savaron, président en la Cour des Aides de Montferrand, dans ses notes sur Sidoine, aussi bien que le sçavant Père Sirmond, font mention de notre saint et nous apprennent de belles circonstances de sa vie. Mais celui qui s'est le plus étendu et qui a le plus rapporté de faits est M. Maan, docteur de Paris, chanoine et préchantre de l'église métropolitaine de Tours, dans son livre in-folio, imprimé en 1687, qui a pour titre *Sancta et Metropolitana Ecclesia Turonensis pontificum suorum ornata virtutibus*. Il eut été à souhaiter qu'il eût lu la lettre de Rorice à Volusien, il auroit dit autre chose que ce qu'il nous a appris. Mais le recueil d'Henri Canisius, en six volumes in-4°, étoit devenu très rare de son temps et on ne le trouvoit que difficilement ; il fut imprimé au commencement du siècle passé, il se réimprime heureusement en Hollande. Dom Thierry

(1) *Greg. Tur., lib. II, cap. 26 et lib. X, cap. 31.*

Ruinard, dans ses notes sur la nouvelle édition de Grégoire de Tours en 1699, s'est assez étendu sur le culte du saint. M. de Tillemont en dit encore quelque chose dans le xvie tome de ses Mémoires ; il y a surtout une bonne réflexion pour disculper le saint de son intelligence avec Clovis ; il ne dit rien de son martyre et de son culte. M. Fleuri, confesseur du roi, nous a beaucoup servi en disant que le sort de saint Volusien fut celui de saint Césaire d'Arles, de saint Quintin de Rodez et autres ; il parle de saint Volusien au livre xxxie de son *Histoire ecclésiastique*. Mais ceux qui ont le plus recueilli et le plus rapporté sont les Bollandistes, au 18 de janvier, qui pouvoient encore dire ce qu'ils n'ont pas dit.

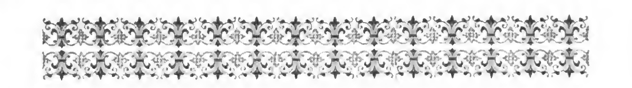
Je ne doute pas qu'il ne soit échappé beaucoup d'autres auteurs ecclésiastiques à notre connoissance. Pour les autres historiens, ils sont aussi en assez grand nombre et n'ont parlé de saint Volusien que par rapport aux souverains ou autres sujets dont ils écrivoient l'histoire. Elie de Pamiers, que M. Maan croit mal propos avoir été évêque de cette ville, dans son *Histoire des comtes de Foix* imprimée en 1540, dit d'assez bonnes choses, mais n'avoit pas examiné ce que les anciens avoient dit ; il nous a beaucoup servi pour le culte du saint. La Perrière, dans ses *Annales de Foix*, qui n'a fait presque que copier le manuscrit de 1458, n'a pas bien connu l'état de la religion dans le Comté de Foix ; il a dédié son ouvrage à Henri IV, dernier comte de Foix et roi de France. Papire Masson nous a fort vanté l'église de Montgauzi, qu'il a dit être devenüe auguste depuis la translation du saint. Olhagaray, de Béarn, ministre de la religion prétendue réformée, qui a écrit en 1608, a fait aussi la généalogie des comtes de Foix et parle de Volusien. Catel, dans le iiie livre de l'*Histoire du Languedoc*, dit quelque chose de la vie, mais rapporte fort au long la translation du saint en 1111, et ajoute que le clergé, à quatre ou cinq lieües à la ronde, s'y trouva avec beaucoup de nobles et une multitude infinie de peuple ; il rapporte les différens sentimens de ceux qui mettoient cette translation en 1098 ou 1107 ; mais elle s'est faite en 1111. Lescazes, curé de Foix, qui rapporte pour la plupart ce qui s'est passé de son temps, est bon pour la dispersion des reliques et parle peu de la vie de saint Volusien. M. de Marca, dans son *Histoire de Béarn*, a examiné d'assez près la vie du saint et en rapporte aussi beaucoup de choses, bonnes ou mauvaises. Par rapport aux comtes de Foix, le Père Daniel, dans son *Histoire de France*, parle aussi, sur l'article de Clovis, de saint Volusien et n'en dit pas grand chose.

Nous ne parlons pas ici des livres manuscrits de Foix ni des bréviaires

de Tours et de Toulouse, où le culte du saint ne s'est introduit que longtemps après sa translation faite à Montgauzi, puisqu'ils marquent sa fête au 18 de janvier. Le sieur de la Roque, dans sa *Méthode Royale du blason*, rapporte une particularité assez singulière sur l'article des armes de la Maison de Foix, par rapport à saint Volusien.

Tous ces auteurs sont assez connus; mais comme les manuscrits sont très rares, nous avons cru devoir les faire insérer à la fin de cette vie, pour qu'on puisse y avoir recours et justifier ce que nous en avons pris.

FIN DE LA VIE DE SAINT VOLUSIEN.



EXTRAIT

D'UN TITRE DES ARCHIVES DE L'ABBÉ DE FOIX DE L'ANNÉE 1384, NUMÉRO 17, COMMUNIQUÉ PAR LE RÉVÉREND PÈRE L'HERMITE, PRIEUR ET GRAND VICAIRE DE M. DE GOURNAI, ABBÉ DUDIT FOIX.

Universis presentes pateat litteras inspecturis quod nos Hugo, miseratione divina humilis abbas monasterii Fuxensis ordinis sancti Augustini, dyocesis Appamiensis, reperimus, vidimus, tenuimus et de verbo ad verbum perlegimus in archiviis nostris et dicti monasterii, que sunt in sacrario ejusdem, in quibus instrumenta, libri et scripture antiqui et antiquorum gestorum in monasterio et ejusdem basilica seu canonica gestarum antiquarum mentionem expressam facientes pro conservando tenentur. Inter quas vidimus contineri quod beatissimus Christi martir Volusianus, felicis recordationis, Turonensis archiepiscopus, cujus sacrum corpus in eadem basilica requiescit, temporibus Cludovei primi regis christiani Francorum, quibus intra Galliam premaxima clades pestifere gentis armorum Gotorum videlicet et Arrianorum irruit, quorum gladiis ac multitudine pugnantium devastata extitit atque depopulata urbs Turonica etiamque viduata tanto pastore atque rectore domino archiepiscopo, videlicet, sancto Volusiano predicto, a predictis malignissimis hostibus fuit vinctus et in exilium directus ad urbem Tholosanam. Et sequitur ibi quod, quum eo tunc ipsi prefati ostes nequissimi regem ipsorum nomine Alaricum in eadem urbe Tolosana residentem suspectum habebant et nec se et civitatem suam Catholicis subderet Franchis; fuit ideo tunc idem beatissimus Volusianus, qui religatus et cadenatus infra menia urbis Tholose tenebatur, ab eadem

per dictos nequissimos ejectus; qui exinde eum vinctum et captivum volentes ad Yspanias et in longinquam transferre regionem, ut, ipso religato, idem nequissimi dictam urbem secure possiderent et Catholicum populum sorde pollucrent heresis detestande. Fuit tunc dictus sanctus Volusianus, in loco qui dicitur Corona, prope Villam Petrosam nuncupatam, fere uno milliario, ab eisdem nequissimis decollatus, et, per eos ibi sibi truncato capite, martirio coronatus. Et etiam subsequitur ibi quod, eadem martirii nocte, apparens idem sanctus per visum duabus religiosis mulieribus, Juliane et Julite, cuncta que gesta fuerant sui martirii narravit, mandans illis ut ad clericos seu fideles viros, qui in Fuxensi erant vico, accederent, per quos ad Fuxensem basilicam asportaretur et ibi ex tunc requiesceret ejus corpus; quod prothinus, ut in ipsis scripturis antiquis, authenticis atque veris latius legimus, mirabiliter factum fuit. In quibus etiam legimus quod dictus primus Francorum rex christianus, Cludoveus, cepit regnare anno Dominice Incarnationis quadringentesimo octogesimo quinto, existens paganus seu gentilis, et in fine quinti decimi anni regni sui, cum iturus ad prelium contra Gotos et Arrianos voto se adstrinxisset quod, si eos superaret, christianus efficeretur, eosdem superavit et devinxit in bello regemque eorum, volente Altissimo, interfecit ac et ipsos a Turonensi, Pictaviensi, Tolosanaque et reliquis urbibus Gallie turpiter expulsit et, parta victoria, rediens, a Beato Remigio Remensi episcopo fuit baptizatus et christianus existens regnavit aliis quindecim annis. Et ita constat quod vixit possidens gubernacula dicti regni triginta annis, permanendo gentilis quindecim annis et aliis quindecim christianus, et obiit anno Verbi Incarnati quingentesimo decimo quinto. Et sic constat etiam de antiquitate ville Fuxensis et quod, jam temporibus predictis, erant in ea fideles christiani. Et ita in predictis antiquis, verisque et auctenticis, vidimus predicta gesta omnia contineri, que perlegimus, scripturis.

In eorumdemque premissorum omnium testimonium, illorumque veram certitudinem habendam, et ut eisdem plena fides adhibeatur ubique, nos abbas predictus, ad instantiam consulum, et universitatis de Fuxo supplicationem, presentes litteras fieri nostrique sigilli proprii fecimus appensione muniri.

Actum et datum in prefato nostro Fuxensi monasterio vigesima tertia mensis octobris, anno ab Incarnatione Domini millesimo trecentesimo octogesimo quarto.

Et dans le sceau, pendant sur cire rouge, on lit autour : *Sigillum Hugonis Abbatis Sancti Volusiani de Fuxo;* les armes de l'abbé sont au bas, représentant un écu échiquetté et l'abbé *in pontificalibus.*



EXTRAIT

DU LIVRE INTITULÉ

Lo Libre de las Coustumas et Libertats de la Villo de Foix,

FAIT PAR ORDRE DES CONSULS L'AN 1458.

Et per so que ez rasou que las causas prumieras et santificadas en lo present libre son metudas per un eternal memoria, et saber ez com lo glorios martir sant Volzia ez vengut en la villa de Foix. Loqual glorios sant ez patrou de la gleisa et villa de Foix, que ez cap et titre principal de la seignoria de Mosseignors los comtes de Foix, de aquels que sa enrier son estats, et dels presens et dels que en lo temps advenir succedaran.

Lo glorios martir, Mosseignor sant Volusia, foc de noble generacio, de la ciutat de Roma, fils de un senador de Roma, et del linatge des Orcis. Espirat de la gracia del Sant Esprit, segon sas canonicas et legenda, leissec sos parens et amis et s'en anec predican la fe crestiana en lo realme de Fransa, entro que foc à Tors, en Torena ; et per so qu'es assaber com lo glorios martir foc archevesque de la ciutat de Tors, et la successio, et que foc prumier archevesque.

Ez assaber que lo glorios sant Gratia foc lo premier archevesque de Tors et commensec de sezer l'an de Nostre-Seignor Diu deux cent septanta, et seguec cinquanta ans.

Lo second archevesque foc sanct Lidoric, que seguec trenta tres ans.

Lo tres foc sant Marti, que seguec vingt seis ans, quatre meses et dex sept jours, et clausec ses jours l'an de Nostre-Seignor trois cens septanta nau, en l'atge de soixanta setse ans.

Lo quart foc sant Brez, que seguec quaranta sept ans.

Le quint foc sant Eustochius, que seguec quaranta sept ans.

Lo seis foc sant Perpetuus, que seguec trenta ans.

Lo septieme foc sant Volusia, que commencec de sezer l'an de Notre-Seignor cinq cens et onze, et seguec sept ans et dos meses.

En aquel temps regnava ung mal nat rey, ung treitge, que se appelava Alaricus, rey des Goths et des Arriats, seignorian et mestrejan per tot lo pays, perseguia et fassia morir tots los Crestias, que podia trobar ab sos gendarmes et jutges de sa compania, et fec grand mal en lo realme de Fransa, prenguec et destrusic la ciutat de Tors en Torena. Et s'en menec, pres et ligat, lo glorios archevesque sant Volzia, entro à Tholosa.

Clodoveus, lo cinquieme rey Crestia de Fransa, perseguec aquest mal nat rey Alaric et lo getec de touta la Fransa entro à Tholosa, ount toujours pluvia sang. Et ayant lo rey de Fransa aussigut lo rey des Gots et la major partida de sas gens, los autres que escapar poguian fugin et s'en meneguen, pres et ligat, lo glorios sant Volzia per lo passar en las Espagnas. Et entre Pamias et Varillas, al loc de Corgna appellat Villa Peyrousa, lo descapiten et aqui lo fen passar martir. Et las lansas de aquels que lo descapiten tournen aybres de fraisse touts verds, ainsi que encara se mostra al meteis loc, que despueys en sa no son poguts morir per la vertut divina. Et apres, la neyt seguen, per la denonciacio de l'angel, per la permissio de Diu, foc denonciat à doas santas religiosas, Santa Julia et Santa Juliana, à la gleisa de Sant-Jehan-de-Verges, que anessan à la ville de Foix, al pople crestia et als clercs et capelas que portessan lo cors sant sebelir à la gleisa de Foix.

Et ainsi ac fen, ount aguec contradicio ab los de Pamias, et foc metut sus une carreta, laqual tiravan dos bious, et lo porten à la gleisa de Foix. Miraculosament las roquas se partin, las rodas de la carreta s'en intren per la roqua et los peds des bious, cum clarament se mostra dejus Foix, en lo gran cami, en las roquas, dit del Pas de las Latras; la riviera se eissequec et fec cami. Rendec vista als orbs, rendec als contreits et endemoniats sanitat et fec infinits altres miracles que serian long à comptar, que son escrits en sa legenda. Laqual fec sant Gregori, que apres foc archevesque et apres papa en Roma.

Lo glorios sant Volzia se repausec en la gleisa de Foix, l'an de Nostre-Seignor Diu cinq cens dets nau ; et laqual gleisa ez fondada à la honor del sant Nazari, que foc martir per Nero, emperur roman, dins lo tems que foc sant Pey apostoul, et sant Paul prenguec martiri.

ACTE DE LA TRANSLATION DU SAINT

EXTRAIT DU MÊME LIVRE A L'ARTICLE DE ROGER PREMIER, DEUXIÈME COMTE DE FOIX, EN ONZE CENT ONZE.

Et apres, en l'an mil cent onze, en la quarta feria de genier, fec translatar lo cors de sant Volzia, que repausava prop del castel de Foix, ount foren Mossen Amiel, avesque de Tolosa, Mossen Ramon, avesque de Barbasta, Mossen Roger, comte de Foix, et trops autres del pays, clercs et capelas, et infinidas gens de longas terras et provensas, et ab grans gauchs et ab gran gloria. Et per la gracia et espiracio de Diu, agut coseil, apres porten las reliquas ab gran gloria à la gleisa de Montgauzi, ount foc infinits miracles, entre altres, quand lo pausen à la peira de Bolthorar. Un home, que era nat orb et contreit, passec dejous lo cors sant, trobec lo veser et la santat del cors; diverses orbs et paleficats et endemoniats troben la santat, com plus ample ez contengut en la sieuna legenda. Apres, à la nouvela basiliqua, en la prop la gleisa de Foix, que era fondada en la honor del glorios sant Nazari, honorablement foc repausat et colloquat. Et Mossen Roger et Dona Arsenda, sa molher, donen à sant Volzia la villa de Gariac, ab certas casas de Amplan, et aguec un fils de Madona Arsenda, que se appellec Roger. Et aquest bon comte foc à la presa de la ciutat de Jerusalem, moric l'an mil cent onze et foc comte quinze ans.



EXTRAIT

DES ANCIENNES LEÇONS DU SAINT

qui sont dans les archives du Chapitre de Foix,

et fournies par le R. P. Bouclier, syndic du Chapitre.

In festo Sancti Volusiani, episcopi et martiris, duplex primæ classis; omnia de communi unius martiris pontificis, in primo nocturno.

De actibus Apostolorum, A Mileto, de communi unius martiris et pontificis, in secundo nocturno.

IV^a LECTIO.

Sanctus igitur Volusianus, Turonensis archiepiscopus, ex genere senatorio, vir sanctus et valde dives, propinquus extitit sancti Perpetui predecessoris sui. Cujus vita vel actus sive passio multis temporibus ignorata est in loco ubi per sacratissimum corpus ejus, operante divina gratia, multa et mira atque celeberrima fiunt miracula. Gloriossimus itaque, quem præfati sumus, martir atque pontifex Volusianus, in tantis virtutibus clarus, ignotus tamen erat sine aliqua scripturarum veritate in istis partibus; ut pote qui de Turonica civitate ubi, superna gratia miserante, extitit septimus a primo Gratiano qui, ut alii, ab apostolica sede missus primus, in eadem civitate Cæsar-Auguste, verbum Dei paganis civibus prædicavit.

Vª LECTIO.

Postquam beatissimus, toto orbe laudabilis, extitit Martinus episcopus tertius, ad usque Tolosanam urbem in exilium, propter fidem Catholicam, a Gothis malignissima Arianorum peste maculatis est abductus. Atque, cum inde ad Hispanias, ubi caput et fundamentum regni ipsorum Hereticorum Gothorum erat, affligendus pœnis dirigeretur, sicut multimoda periculorum ejus opera testantur, et antiquorum hominum relatio, per plures ad nos pervenit, hic est martirio coronatus. Turonensibus etiam civibus ideo ista sciri ad plenum non potuerunt, quoniam et longinquitas itineris et ignorantia locorum montuosorum et juga eorumdem perversorum Gothorum, quoniam judicio Dei a Catholicis Francis ex suis regionibus turpiter pulsi sunt, prohibuerunt.

VIª LECTIO.

Gregorius tamen Turonensis, ejusdem sanctissimi martiris successor, qui fuit decimus nonus episcopus, in libris quos scripsit de historia, in secundo et decimo, de memorato viro Volusiano refert, sicut subter annotatum, lector, invenio. Hoc autem neminem, rogo, moveat quod idem Gregorius, longo post tempore, magis audita quam visa narrans in ambobus libris, ista non uniformiter narrat. Quæ omnia ego idcirco subtus scribere studui, quoniam scriptum est, quia iteratio sermonis in scripturis sanctis confirmatio est.



NOUVELLES LEÇONS

EXTRAITES DU BRÉVIAIRE DE TOURS

Approuvées pour le Chapitre de Foix par le seigneur évêque de Pamiers.

Ia LECTIO.

Volusianus, ex genere senatorio, vir admodum pius et sanctus, ut temporalibus divitiis, sic et virtutibus atque donis spiritualibus cumulatus, ecclesiæ Turonensis post beatum Perpetuum ordinatus episcopus, cui etiam consanguinitatis jure erat propinquus. Sancti predecessoris sui imitator, opes omnes pro omnibus ecclesiæ rebus et alendis pauperibus summa charitate impendebat. Hujus tempore vicus Montelomanus ædificatus est, et basilica sancti Joannis in majore monasterio. Hic dum egregie sui episcopatûs munus obiret et verbo, quo maxime pollebat, et exemplo viam salutis panderet populo sibi commisso, Gothi, quorum animos dominandi nimius incendebat appetitus, ex Hispania effusi in Galliam Aquitanicam et, dilatato usque ad Ligerim imperio, ecclesiæ pacem tranquillitatemque in his præsertim regionibus perturbabant, quod et moribus barbaris atque Ariana hæresi essent infecti.

II. Qaapropter, cum sanctus Volusianus eorum impietati firmiter resisteret, ab illis suspectus habitus est, quasi faveret Franeis eorumque regis Clodovæi ditioni se subjicere vellet; minacibus verbis conati sunt sæpe a proposito officio pastorali eum deterrere. Sed vir sanctus, tanquam vigilans pastor, semper eorum impietatiti restitit et suis indefessis laboribus sic egit ut pascua infecta hæresi Ariana ab ovibus sibi commissis semper arcuerit. Unde irati barbari ipsum, post annum episcopatûs septimum a

charissimo grege suo crudeliter eripuere, et Tolosam, ubi erat sedes Alarici, Gothorum Regis, tanquam exulem conduxere. Interea Ecclesia Turonensis, suo viduata pastore et metuens ne Ariani suæ sectæ episcopum in hanc sanctam sedem introducerent, virum pium et justum, Verum nomine, ad ecclesiæ administrationem assumpsit, qui, et ipse pro supradictæ causæ zelo suspectus habitus, a Gothis in exilium deductus vitam finivit. In cujus locum Licinius, ex abbate Sancti Venantii, Turonensis episcopus suffectus est.

III. Interea Sanctus Volusianus in exilio multa passus, a Gothis victorem Clodovæum fugientibus vinctus, in Hispaniam deducitur, et per viam, in agro Fuxensi, eorum impietatem libere increpans, nobili martirio coronatus est, secundum veriorem calculum, anno circiter quingentesimo. Corpus ejus, ipso revelante, repertum, ac plaustro impositum mirabiliter usque Fuxum deductum est, et a Fuxensibus summo honore exceptum, in basilica, quæ postea ejus nomine dedicata est, conditum fuit; ubi Deus, ad gloriam sui nominis, infirmis sanitatem, beneficia largiendo, suum glorificare martirem non desistit.

Joannes-Baptista de Verthamon, Dei gratia et auctoritate Apostolica, Episcopus et Dominus Appamiensis, ut hæ lectiones, per nos approbatæ, in ecclesia Abbatiali Fuxensi recitentur et decantentur, permittimus.

Datum Appamiis die decima sexta Novembris, anno Domini millesimo septingentesimo sexto.

† *J.-B., Episcopus et Dominus Appamiensis.*

Ex mandato Domini D. Episcopi,

POTIER.



ABRÉGÉ

Du second chapitre du Ve livre de l'Histoire Manuscrite de Pierre-André de Ravenac,

RELIGIEUX OBSERVANTIN.

Il ne nous a pas été possible de sçavoir qui étoit ce Ravenac; j'ai appris seulement que son histoire se conserve dans la maison du baron de Celles, à deux ou trois lieües de Foix, parce qu'y ayant eu un abbé de Foix (Odet Ferroüil) de cette famille, propre frère du seigneur de Celles, c'est peut-être sous cet abbé, entre 1591 jusques en 1604, que ce religieux a écrit, ayant pris mot pour mot ce qu'il raconte dans un manuscrit velin. Il dit donc que Roger, premier du nom et comte de Foix, en actions de grâces de ce que Dieu l'avoit conservé sain et sauf parmi les périls encourus à la Terre-Sainte, fut saintement inspiré de procurer une congrégation et assemblée de personnes ecclésiastiques dans ladite ville de Foix (l'église de laquelle étoit régie et gouvernée en seul par un très capable et sçavant personnage de vie sainte et exemplaire, nommé *Mossen Hector de Mazamet, curé de Foix*, assisté d'autres simples prêtres, natifs et habitans de ladite ville), pour que, par le soin particulier et assistance desdits ecclésiastiques, les services divins fussent plus honorablement et solennellement officiez; que ledit comte, poursuivant de plus en plus son louable dessein, supplia très humblement le Saint-Siège de vouloir permettre et admettre ladite congrégation dans ladite ville, offrant d'y contribuer de ses bienfaits. Laquelle congrégation ayant été accordée par Sa dite Sainteté en sa faveur, à la prière et poursuite du vénérable Père en Dieu, Messire Pierre de Foix, abbé de la Grâce, en Languedoc, commission fut donnée tant audit seigneur abbé qu'à un très docte et célèbre religieux de Saint-Augustin, nommé Bernardin Cordérian, pour procéder aux fins que dessus. Lesquels, arrivez à Foix, accompagnés des seigneurs de La Bestain, Foulques, La Trousse, Mauvert, Fontclaire

et autres gentils-hommes, furent honorablement reçus par ledit comte et logez dans son château. Après l'aveu et consentement du seigneur évêque de Toulouse, lesdits commissaires procédant au fait de leur commission, fut par un préalable trouvé bon par iceux que les prêtres circonvoisins, jugez plus capables, seroient nommez par ledit Roger comte et appelez devant eux pour prêter leur consentement en tel cas requis. Ce qu'ayant été exécuté, furent dûment citez et assignez, savoir : Messires Michel Arabeire, recteur d'Arnave ; Arabuls, recteur de Perles ; Gabriel de Maussiez, recteur de Boïan ; Jacques Verni, recteur de Vèbre ; Alexandre du Taur, recteur de Saint-Cirac ; Simon Génestis, recteur de Verdun ; Pierre Lastrade, recteur de Roquefixade ; Marc Augeroi, recteur de Montgaillhard ; Etienne Laugsta, recteur d'Unac ; Philippe Costrac, recteur de Saint-Jean-de-Verges ; Adrien Quergui, recteur de l'Herm ; Paul Hauber, recteur de Rieux ; Luc Audenac, recteur de Vernajoul ; Annibal Grassières, recteur de Vals ; Pierre Antonin, recteur de Baulou ; Elias Audinot, recteur de Bénac ; Jean Fourcan, recteur de Brassac ; André Mathelin, recteur de Ganac ; Loüis de Sagette, recteur de Montoulieu; Etienne Lalude, recteur d'Amplaing; et Raphaël de Mérigar, recteur de Sabart. Tous lesquels, examinez et interrogez l'un après l'autre en présence des commissaires et du comte, demandèrent terme de trois jours pour se résoudre sur la proposition à eux faite ; ayant invoqué le Saint-Esprit pour leur assister en telle action, donnèrent, après les trois jours, leur commun consentement pour raison de ladite congrégation proposée, sauf qu'à leur place seroient mis des vicaires perpétuels pour l'administration des sacremens et régime des âmes, qui dépendroient de l'ordinaire ; que les rectories seroient érigées en prieurez et chacun curé seroit déclaré curé ou recteur primitif, et comme tels lui appartiendroient les fruits, qui se trouveroient au-dessus de la portion constituée auxdits vicaires ; pour assurance de quoi, sous le bon plaisir du Saint-Siège, par provision seroit pourvu dans six mois par ledit ordinaire.

Les commissaires, vu le consentement des curez, ordonnèrent être ladite congrégation ors et déjà établie en ladite église, laquelle remise en son entière perfection dans deux ans prochains pour le plus tard, et à la diligence desdits recteurs, qui au plus tôst feront procéder au bâtiment et édifice par eux et ledit comte désigné près et contigu les murs de ladite église. Lesdits prieurs, après, faisant profession publique de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin selon les statuts et règles, qui par ci-après leur seroient données par Sa Sainteté, à la volonté de laquelle ils se soumettoient davantage, fut ordonné qu'il seroit procédé à l'élection

d'un d'entre eux pour être le chef et l'abbé des autres, commandant sur eux. Procédant à l'élection avec les cérémonies ordinaires, fut trouvé par un commun consentement de tous, aucun ne contredisant, que le sort étoit tombé sur la personne dudit Mossen Hector de Mazamet, curé et recteur dudit Foix. Lequel, nonobstant les excuses proposées, accepta la charge et fut reconnu pour le premier abbé, le tout sous l'autorité et approbation de Notre Saint-Père le Pape Paschal, II[e] du nom, en l'an de Notre-Seigneur 1104, régnant Philippe, I[er] du nom, roi de France.

L'auteur, après ce narré que nous avons fort abrégé, fait encore résigner la cure de Foix à un habile homme, qu'il nomme par nom et surnom, aussi bien que quatre prébendez que les commissaires choisirent ; il ajoute enfin que Mazamet, premier abbé, ayant fait avec Cordérian, commissaire, le voyage de Rome, Paschal II donna par écrit et en forme les statuts et règles de Saint-Augustin, comme plus à plein est contenu, ajoute l'auteur, dans les bulles et provisions expédiées en Cour de Rome, scellées de trois sceaux de plomb et à queüe de filet blanc et rouge, que ledit Roger comte, après l'exécution d'icelles, présent ledit Messire Pierre de Foix, abbé de la Grâce, fit remettre dans les archives du château dudit Foix, pour être mieux conservées, et dont le comte se chargea et promit les rendre lorsqu'il en seroit requis, comme appert par le procès-verbal dudit abbé de la Grâce.

Quoique ce narré paroisse pour la plûpart une fable faite à plaisir, par les raisons suivantes :

1° Que ce furent les comtes de Toulouse, de Carcassonne ou de Foix, qui donnèrent les dixmes dans la plûpart des villages, dont il est fait mention dans cet acte, comme on l'a vu ci-devant ;

2° Que Pétronne, ou Pierre de Carcassonne, n'étoit plus abbé de la Grâce en 1104, puisqu'il eut pour successeur à cette abbaye, déjà en 1091, un Robert, et à Robert succéda, en 1108, Léon. (Voyez le *Gallia Christiana*) ;

3° Qu'il paroisse surprenant que, dans la donation faite en 1114 à Saint-Sauveur, il n'y soit fait mention d'aucun chanoine dont parle Ravenac ;

On ne sçauroit cependant disconvenir que cet auteur n'ait eu en main quelque charte, qui justifioit en tout ou en partie ce qu'il a dit, sans quoi on seroit fort embarrassé pour dresser un catalogue exact des abbez de l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, et que nous donnons ici, comme étant une suite du culte rendu à ce grand archevêque de Tours.



CATALOGUE

DES ABBEZ DE SAINT-VOLUSIEN DE FOIX.

I. — PÉTRONNE ou PIERRE Ier DE CARCASSONNE. — M. l'abbé de Camps, nommé à l'évêché de Pamiers, habile et profond dans les points d'histoire par la connoissance qu'il avoit des chartes du château de Foix, croyoit que Pétronne, troisième fils de Roger II, comte de Carcassonne, étoit abbé de Foix, de Pamiers, de la Grasse et évêque de Carcassonne ; cela est certain pour Carcassonne et la Grasse. Le testament de Roger II, son père, que M. de Marca avoit lu dans le cartulaire du château de Pau, qu'on dit être de 1062 et qu'il a inséré dans son *Histoire de Béarn*, (1) en fait foi ; mais il ne qualifie pas les terres données à Saint-Volusien du nom d'abbaye, comme nous l'avons déjà remarqué; ainsi il en fut au moins premier administrateur. Ce fut aussi pour cela que Roger, second comte de Foix, fils de Bernard Ier, rendit hommage à Pierre, son oncle ; cette pièce, extraite des archives de la Tour ronde de Foix, a été imprimée à Toulouse par les soins du syndic du chapitre de Foix. On ne sçait pas au vrai jusques à quand Pétronne a vécu ; il n'y a guère que le Révérend Père de Sainte-Marthe, de la congrégation de Saint-Maur, général de son ordre, qui puisse nous l'apprendre dans sa nouvelle édition de la *Gaule Chrétienne*.

II. — HECTOR DE MAZAMET. — Lescazes, dans son *Histoire*, l'appelle homme religieux. Ravenac nous a appris que c'est lui

(1) Liv. VIII, chap. 8, art. 4.

proprement qui, le premier, a porté le nom d'abbé. Et si sa narration est véritable, cet abbé se trouva avec nombre d'autres à la translation des reliques de saint Volusien en 1111.

III. — ROGER. — On veut que ce Roger ait été troisième abbé de Foix, parce qu'il signa, en 1114, dans la donation de Saint-Sauveur en qualité de prévôt, qu'on croit être le même que supérieur ou abbé; le lecteur jugera si on a raison. Nous avons déjà parlé de cette charte, qui fut faite, le jour de l'Exaltation de Sainte-Croix, par Raimond-Benoist et sa femme, en 1123. Roldveus, Golbertus et Amelius, lévite ou diacre, donnent à l'église ou au monastère de Saint-Nazaire, où repose le corps de saint Volusien, martyr, sçavoir : les terres, vignes, maisons, chazeaux avec l'église de Saint-Martin, les dixmes, moulins et prez aux environs de Foix, au lieu dit *Laureis*, à condition que ledit Amiel, diacre, jouira de ces biens sa vie durant, en donnant un dîner à l'abbé, qu'il ne nomme pas malheureusement.

IV. — PIERRE II. — Cet abbé, qu'on connoît certainement, fit le paréage de 1168, au mois d'août, un jour de dimanche, tenant 4 de lune. Par cet accord, que M. de Marca rapporte dans son *Histoire de Béarn*, (1) Pierre, abbé, et Roger-Bernard, quatrième comte de Foix, transigent à raison du marché, de la justice et autres fiefs de Foix. Le comte promet défendre la ville et l'église de Saint-Volusien, donne la moitié de la leude ou péage du pont, la moitié des fours banaux, la moitié de la justice et autres choses, que les annalistes de Foix rapportent au long.

V. — AMELIUS RAIMUNDI. — On trouve beaucoup de donations de certaines pièces de vigne ou de nombre de fiefs, faites à l'église de Saint-Volusien ou de Saint-Nazaire, où Amelius Raimundi, abbé, est nommé. Le prêtre Roger, qui les a écrites, ne met d'autre date que celle de *Regnante Philippo Rege* (sans doute Philippe-Auguste). Elles sont donc entre 1180 jusques en 1222, les unes faites à la fête de Saint-Nazaire, d'autres dans différentes solennités.

VI. — ROBERT. — C'est à lui que le pape Honoré III adresse une bulle donnée à Latran le 3 des Nones de décembre, l'an 1224, la neuvième année de son pontificat. MM. de Sainte-Marthe l'ont insérée en entier dans leur *Gallia* (2), comme extraite d'un livre en parchemin des archives de Pamiers. Dans cette bulle, le Saint-Père témoigne qu'il

(1) Livre VIII, chap. 12, art. 6.
(2) Tome IV, page 452.

n'a fait qu'imiter les exemples de ses prédécesseurs Urbain et Alexandre, lorsqu'il prend sous sa protection l'église de Saint-Volusien de Foix, l'abbé Robert et son chapitre. Il confirma l'archiprêtré de Sabartés, dont il détermina les bornes avec celui d'Olives, avec d'autres églises, au nombre de 31 ou 32.

VII. — GUILLAUME Ier. — Fut présent l'an 1229, le 14 juin, à une assemblée considérable de prélats et de barons, au lieu de Saint-Jean-de-Verges, où étoient l'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse, Carcassonne et autres, avec les abbez, pour l'absolution du comte de Foix, Roger-Bernard, qui avoit embrassé l'hérésie des Albigeois, et sa réconciliation avec le roi de France, Loüis VIII. Le même abbé signa le cartel du susdit comte Roger, par lequel il déclara la guerre au comte de Toulouse, Raimond Albigeois ; ce fut fait dans une autre assemblée tenüe à Pamiers avec nombre de prélats et seigneurs, en 1242.

VIII. — GUILLAUME II, ATHON ou ATHONIS. — Environ l'année 1252, son nom se trouve dans une longue plainte que l'abbé et les chanoines de Foix font contre le comte, à raison de quelques biens envahis et donnez par ses prédécesseurs, de ce qu'il ne cessoit de vexer les chanoines et autres clercs de l'abbaye, qu'il empêchoit que l'on n'achevât la construction du clocher, sous prétexte qu'il pourroit nuire au château en cas de guerre. Ce clocher est toujours dans la même situation et imparfait, quoique très beau.

IX. — SANCIUS MERLANUS. — En 1256; duquel il est aussi fait mention dans la susdite plainte, où il est dit que le comte l'avoit fort maltraité en sa personne, celle de ses chanoines et autres clercs, ecclésiastiques et *donnez* de l'abbaye, qu'il avoit usurpé plusieurs biens et plusieurs droits de l'église, à cause de quoi Sancius l'avoit soumis à l'interdit.

X. — ARNAUD. — Sous le gouvernement duquel fut dressée la plainte, dont nous avons parlé, par Guillaume d'Espinose, sacristain. Cette plainte contient aussi une information des torts et injures faits par les comtes de Foix et par leurs gens. L'abbé Arnaud vivoit en 1259. Il y a de l'apparence que ce fut sous lui que la métairie de Flassa, envahie par le comte de Foix, fut restituée à l'abbaye par une sentence de Bertrand de Lisle, évêque de Toulouse, donnée, en 1271, en vertu d'une commission du pape Clément IV, qui est de l'an 1263.

XI. — GODEFROY ou GEOFROY Ier qui, dans ses titres, se qualifie abbé de Foix, archidiacre de Tarascon et de Sabarthès, en l'année 1296. Ce titre avoit été confirmé à ses prédécesseurs par Honoré III; ce fut de son temps qu'on régla les revenus et prérogatives, avec les devoirs et

les charges des quatre offices claustraux, sçavoir : le sacristain l'infirmier, l'abbé et l'ouvrier. Cet abbé dressa et confirma ces règlemens du consentement du Chapitre, en 1299 ; ce fut aussi du temps de ce même abbé que l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers fut érigée en évêché par Boniface VIII, en 1296.

XII. — GEOFROY II. — qu'on distingue peut-être mal à propos du premier. Ce fut sous lui que fut érigée par Arnoldus Sicredi, habitant de Mercus, la prébende à laquelle les consuls de Foix présentent. Le pourvu de ce bénéfice devoit être prêtre et célébrer, autant que faire se pourroit, chaque jour la messe dans la chapelle de Saint-Michel, autrefois si fort négligée, et où le père de l'auteur tant de la *Vie de Saint-Volusien* que de ce catalogue fit faire le rétable qu'on y voit. Outre la messe, ce prébendé devoit assister à tout l'office divin dans l'église de Foix; moyennant quoi, il devoit avoir de l'abbé et chapitre le pain, le vin, le companage et le vestiaire des autres bénéficiers ou habituez de l'église. L'original de cette fondation est aux archives de la maison-de-ville, numéro 35; il fut passé à Montgauzy le 17 des Kal. de novembre ou 16 d'octobre, l'an 1322. Ce fut aussi cet abbé qui, apparemment, avoit passé la première transaction pour les dixmes, prémices et carnelages de tout l'archiprêtré de Sabarthès, avec le comte et habitans de Foix, l'an 1311.

XIII. — PONTIUS FERRIOLUS ou, selon d'autres, PIERRE FERRIOL, étoit abbé en 1323, comme il paroît par la seconde transaction passée entre les ecclésiastiques de la meilleure partie du diocèse de Pamiers, et Gaston, comte de Foix et de Bigorre, et ses sujets, à raison des dixmes de l'archiprêtré de Sabarthès, ladite transaction énonciative de la première en 1311; l'original se garde aux archives de l'abbé de Foix. MM. de Sainte-Marthe veulent que Pons fut encore abbé en 1333.

XIV. — HUGO fit dresser les actes de saint Volusien le 23 octobre 1384, ainsi que nous l'avons rapporté.

XV. — BERNARD I[er]. — Il est parlé de lui dans la charte des privilèges accordez à la ville et comté de Foix par Archambaut et Isabelle, son épouse, comtes de Foix, l'an 1398.

XVI. — PIERRE III. — Cardinal-évêque d'Albano, abbé commendataire, obtint en 1440 une bulle d'Eugène IV, par laquelle les dix-huit canonicats, qui étoient alors, sont réduits à douze, à cause de la diminution dans les revenus. L'exécution de la bulle fut commise à l'évêque de Couserans; elle est datée de Florence le 3 des Nones de

septembre, elle fut fulminée par Jourdain, évêque de Couserans, le 8 de juin de l'année suivante, 1441.

XVII. — JEAN Ier. — Abbé de Foix, étoit présent à la ratification faite par Gaston, comte de Foix et de Bigorre, des privilèges accordez à la ville et au comté par Mathieu, comte de Foix et de Castelbon, et autres. Cette confirmation fut faite dans la chapelle intérieure de l'abbaye, le premier d'avril de 1448, les abbez de Lézat, de Bolbonne et de Combelongue présents. Ce fut sans doute sous cet abbé et sous Gaston, seizième comte, qu'on commença de bâtir le pont de pierre de Foix. La cérémonie s'en fit en présence de ce comte avec la procession le 2 de juillet 1454 ; il donna pour sa part 400 écus, outre sa part de l'ajude ou corvées de la ville. L'abbé de Foix étoit obligé de fournir toute la chaux et 70 écus pour sa part ; la ville fournit le reste. Ce pont, qui est très beau, fut achevé le 8 de mars 1456 ; la porte ne fut faite qu'en 1463, comme appert de la quittance des consuls, qui est aux archives du chapitre de Foix.

XVIII. — RAIMOND-ROGER DE COMMINGES. — Il inféoda, en 1491, tout le territoire du lieu de Labarre, donné ci-devant, en 1266, le 9 des Calendes de février ou 24 de janvier, par le comte Roger-Bernard au prieur ou commandeur de Saint-Jean-de-Verges.

XIX. — JEAN II, ROGER DE COMMINGES. — Qualifié d'abbé de Foix et de prieur de Miglos avec ses annexes dépendant du chapitre de Saint-Saturnin de Toulouse, autrefois régulier, étoit dès l'année 1510. Il eut bien des différens avec ses chanoines et les prébendez ou habituez du chapitre, ce qui donna lieu à la célèbre transaction de l'an 1516, qui sert encore aujourd'hui de loi et de règle au chapitre de Foix à raison des offices divins, option des offices claustraux, aux prieurez et autres observances régulières, et nommément le grand vicariat qui ne doit être donné qu'à un chanoine *de gremio*. L'abbé, en conséquence, élut pour son grand vicaire F. Jean de Rogerte, chanoine et sacristain, qui fonda depuis six prébendez à Montgausy.

XX. — BERNARD II DE LORDAT. — Evêque de Pamiers, étoit abbé de Foix en 1520. Ce prélat, officiant pontificalement et célébrant la grand'messe au maître-autel, reçut à profession N. chanoine de Foix, selon l'acte reçu de Domo, notaire de Foix, l'an 1521.

XXI. — PAUL Ier DE BÉARN. — Evêque de Lescar et abbé eut pour vicaire général, étant occupé aux affaires de son diocèse, F. Pierre de Malucherio, chanoine de Foix, comme appert d'un acte d'inféodation d'un patu situé *al cap-del-pont*, et ce en 1533.

XXII. — JACQUES Ier DE FOIX. — Evêque aussi de Lescar, gouverneur de Béarn, chancelier du roi de Navarre et président né des Etats de Béarn, étoit abbé de Foix dès l'année 1535, dans laquelle il donna des lettres de grand vicariat aux FF. Roger de Foix et Pierre de Nolhes, chanoines du chapitre dudit Foix, étant occupé ailleurs. Il transigea derechef, en 1548, avec le chapitre de Foix et confirma la transaction de 1516. Ces deux transactions furent autorisées par le pape Paul III, 1550. Il s'agissoit du partage des biens, de la récitation des offices divins, de la pointe, option des bénéfices, de la nomination aux canonicats et aux prébendes séculières, du partage des bâtimens et de plusieurs autres choses, sur lesquelles les prébendez eurent ensuite différens avec les chanoines et passèrent entre eux transaction en 1551.

XXIII. — NICOLAS Ier D'ANGU. — Evêque de Mende, chancelier du roi de Navarre, abbé de Jully et de Foix, il fit son vicaire général F. Antoine de Rogerte en 1555. Il eut plusieurs démêlés avec ses chanoines, auxquels il voulut ôter le droit de grand vicariat pour n'avoir pas voulu consentir à la réunion de la sacristie à la manse abbatiale. Il créa cependant de nouveau un vicaire général *de gremio* en 1556, n'ayant rien gagné en plaidant, et mourut un an après, au mois d'août 1567, ayant choisi sa sépulture à Jully. Ce fut sous cet abbé que les Hérétiques s'emparèrent, en 1562, pour la première fois, de la ville de Foix, où ils commirent bien des désordres, s'étant fait un grand nombre de sectateurs, se saisirent des biens et documens de l'église, protégez par la reine de Navarre, comtesse de Foix.

XXIV. — PAUL II DE FOIX. — Archevêque de Toulouse, frère du comte de Carmaing, il avoit été conseiller au Parlement de Paris; on le trouve abbé de Foix en 1580. C'étoit un des plus grands génies de son temps; il fut soupçonné, mais sans raison, de favoriser les novateurs. Il mourut à Rome en 1584. Les Calvinistes se rendirent maîtres de Foix pour la seconde fois deux ans avant sa mort, en 1582, où ils firent mourir nombre de Catholiques, tüèrent les prêtres et les religieux, ruinèrent l'église abbatiale, la dépouillèrent de tous les ornemens, enlevèrent les vases d'or et d'argent, brûlèrent les reliques des saints et dissipèrent surtout le corps de saint Volusien, qu'on avoit porté au château. Les chanoines se retirèrent partie à Toulouse, dans Saint-Pierre-des-Cuisines, d'autres à Ax, où ils faisoient les offices. La persécution ayant cessé, la principale partie du chapitre se retira à Dalou, d'où ils

alloientà Varilhes, les dimanches seulement, faire les offices. De là il fut à Montgaillard et ensuite à la Bastide-de-Sérou (1).

XXV. — NICOLAS II. — Cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, dont le frère, Robert de Pellevé, étoit alors évêque de Pamiers en 1585; ce cardinal fut pourvu de l'abbaye par une bulle de Sixte V, il en prit possession par son procureur, Messire Pierre de Lafon, chanoine de Rieux, député par Messire Jean Dubourg, évêque de ce lieu, que son Eminence avoit fait vicaire général. Cette prise de possession se fit à Varilhes, où étoit le chapitre qui, après les protestations faites contre le grand vicariat de l'évêque de Rieux, intenta procès au cardinal, et le prieur de Foix exerça le grand vicariat (2).

XXVI. — ODET FERROUIL DE CELLES. — Frère du seigneur de ce lieu, fut pourvu par brevet du Roi et jouit du temporel de l'abbaye l'an 1591. Le pape et le roi étant en différens, on ne donnoit point de bulles à Rome, et on ne vouloit pas les demander en France. Le chapitre de Foix ne s'opposa pas au roi, mais ne permit pas aussi que l'abbé Odet fit aucune fonction spirituelle et s'opposa à l'élection qu'il avoit faite d'un grand vicaire, qui n'étoit pas du corps. Cet abbé tâcha de transférer à Celles le chapitre, qui faisoit alors sa résidence à Montgaillard, assez près de là, pour lui en faire passer l'envie. Il se transporta à la Bastide-de-Sérou, afin d'y célébrer en sûreté les divins offices jusqu'à ce qu'on pût revenir surement à Foix. Ces choses se passèrent en 1591 (3). Ce fut sous cet abbé que le chapitre fit le retrait d'une partie des biens aliénez de la manse abbatiale, et qui avoient été vendus par ordre du roi en 1576; ce retrait est de l'année 1601.

XXVII. — JEAN III DE COHEU. — Clerc du diocèse de Tours, fut pourvu de l'abbaye sur la résignation d'Odet de Ferrouil faite l'an 1604. Cet abbé donna des lettres de grand vicariat à F. Germain de Lévis, chanoine de Foix et ouvrier. Ce fut sous lui que les Catholiques, étant enfin redevenus les maîtres de la ville, et le roi Henri IV, comte de Foix, ayant donné ses ordres au gouverneur et à ses officiers de protéger les ecclésiastiques, le chapitre revint à Foix, après une absence de plus de vingt années. L'église abbatiale étant détruite, on fit les offices à l'église de l'hôpital de Saint-Jacques, en attendant que l'autre fut rétablie.

(1) De Lescazes, *Mémorial*. Registres de Jean Rignac, notaire à Foix et secrétaire du chapitre en 1582, pag. 336.
(2) Voyez *Rignac*, pag. 392 et suivantes.
(3) Idem. pag. 398.

XXVIII. — PIERRE IV DE CAULET. — Issu d'une des plus nobles familles de robe de Toulouse, d'une vertu et d'une piété singulières, fut pourvu de l'abbaye de Foix en 1606. Ce fut par ses soins, et en partie à ses dépens, que l'église abbatiale fut rétablie, non pas dans son ancienne splendeur ni dans la même beauté où elle est aujourd'hui, mais selon ce qui pouvoit se faire en ce temps-là, se contentant de mettre ses armes au-dessus d'une petite porte par où les chanoines entrent aujourd'hui à l'église, et fort cachées; il l'a pourvüe d'ornemens nécessaires. Il eut procès avec ses chanoines qui ne vouloient contribuer que foiblement à une si grande entreprise; cet abbé fut le Néhémias de son temps. La mort l'empêcha de pousser les choses où il vouloit les conduire. Ce fut lui qui fonda l'*obit* qui se célèbre chaque 14 du mois; ce fut aussi de son temps que les différens entre les chanoines et les prébendez finirent par un arrêt du Parlement de Toulouse en 1616, cent ans après la première transaction de 1516.

XXIX. — BONAVENTURE DE LAFONT. — Proche parent du défunt, possédoit l'abbaye en 1620; il donna, en 1621, ses lettres de grand vicariat à F. Raymond Molis, chanoine de Foix, homme de beaucoup de piété et de science, et qui avoit élevé le saint abbé dont nous allons parler.

XXX. — FRANÇOIS Ier DE CAULET. — Neveu des deux abbez précédens, et depuis évêque de Pamiers, mort en odeur de sainteté, fut pourvu de l'abbaye en 1627. De son temps, le sçavant Henri de Sponde, assez connu par les ouvrages qu'il a composez pour la plupart à Montgauzy, où il fit longtemps sa résidence pour avoir été obligé de sortir de Pamiers dont il étoit évêque, fit sa visite à Foix en 1628. Il ordonna plusieurs choses touchant la vie commune des chanoines et la réforme qu'il y croyoit nécessaire. M. l'abbé de Caulet, qui avoit été élevé à Saint-Sulpice, sous les yeux et par les soins de l'illustre M. l'abbé Olier, fondateur d'une congrégation de prêtres qui ont édifié l'église, duquel j'ai eu l'honneur de communiquer avec plaisir bien des choses qui sont imprimées, (1) soit pour les avoir lües dans ses propres écrits à l'abbaye de Pébrac, dont il étoit abbé, et où j'ai eu l'honneur d'être prieur l'espace de douze ans, soit pour avoir eu un père élevé dans son bas-âge par le même M. Olier en 1636, l'abbé de Caulet, dis-je, outre la piété et la vertu qui est héréditaire dans sa famille, ayant encore beaucoup profité par les exemples et les instructions de ce grand

(1) Voyez la nouvelle édition de *la Gaule Chrétienne*, tom. II, abbaye de Pebrac.

supérieur, approuva non seulement le dessein de Monseigneur l'évêque de Pamiers, mais le conduisit même à sa perfection, par les arrêts qu'il obtint à cet effet, l'un définitif et contradictoire du privé conseil du roi du 10 de mars 1639, qui n'ayant pu être exécuté par la difficulté et la violence des anciens chanoines, en poursuivit un autre qu'il obtint en 1644, confirmatif du précédent. Ayant été fait évêque de Pamiers cette année et ne se croyant pas en sûreté de conscience par la pluralité des bénéfices, il se démit de l'abbaye de Foix, mais à condition qu'on y établiroit la réforme, sans quoi il n'auroit remis son abbaye, clause que la reine régente voulut bien faire insérer dans le brevet de son successeur à la sollicitation de M. Vincent(1), instituteur de MM. de Saint-Lazare, qui étoit alors du conseil de conscience. Il eut pour vicaire général F. Raymond Molis, chanoine de Foix.

XXXI. — JACQUES II de MONROUGE. — Fut abbé en 1644 par la démission de M. de Caulet, aux conditions que nous avons dites. Cet abbé, en effet, témoigna du zèle pour la réforme et entra dans les vues de son prédécesseur, pour lors évêque de Pamiers ; ils obtinrent de concert un troisième arrêt pour l'introduction de la congrégation de Sainte-Geneviève en 1647. Mais M. de Monrouge ayant été fait évêque de Saint-Flour, le seigneur évêque de Pamiers en poursuivit l'exécution en faisant prendre possession, le 16 de mai 1648, par Messire François Dolivier, seigneur de Villefranche, conseiller du roi en la Cour du Parlement de Toulouse, assisté de Jacques-Jugnie de La Coudre et de François Loze, grand prévôt en la sénéchaussée, qui tous trois furent très maltraitez, comme appert de la plainte faite en conséquence par lesdits de La Coudre, Ecuyer, et de Loze, le 19 du même mois de la même année. *Le tout communiqué par le syndic de Foix.*

XXXII. — FRANÇOIS II DESCOPÉRIER de la GARDIE de POUSOLS. — Fut abbé régulier, s'étant fait transférer de l'Ordre de Saint-Benoît, dont il étoit professeur, dans celui de Saint-Augustin, contre toutes les règles ; il étoit abbé en 1652. Tout régulier qu'il étoit, il s'opposa toujours à la réforme de son chapitre et donna cependant des lettres de grand vicariat à Pierre Mansard, chanoine de Foix, en 1653, le 18 de mars.

XXXIII. — RENAUD, dit le cardinal d'Este, prince de Modène, étoit abbé en 1659.

XXXIV. — LOUIS de BASSOMPIERRE. — Evêque de Xaintes,

(1) Saint Vincent de Paul.

suivit de près le cardinal d'Este, puisqu'il fut pourvu de l'abbaye en 1658. Ce fut lui qui établit solidement la réforme de France au mois d'août 1659, qui avoit déjà été introduite par ses sollicitations et celles de Monseigneur l'évêque de Pamiers, sous la protection du roi et de la reine-mère, un an auparavant, comme appert de la prise de possession du 16 décembre 1658. Ce saint abbé abandonnoit tous les ans les revenus de son abbaye à la prudence de Monseigneur de Caulet, évêque de Pamiers, qui en fit faire en 1675 : 1° la voûte de l'église, qui est une des belles qui se voie dans le pays ; 2° le maître-autel, pour lequel orner, ce prélat donna sa chapelle d'argent, toute complète, telle qu'elle est aujourd'hui. Le surplus des revenus étoit distribué aux pauvres de la ville et autres lieux dépendans de son abbaye ; il aimoit tendrement ses chanoines réformez, qui, du reste, étoient très pieux et gens de mérite, et d'où le corps de Sainte-Geneviève a tiré deux généraux, des assistans et des visiteurs (1). Ce saint abbé mourut plein de mérites et de bonnes œuvres à Xaintes, le 2 de juillet 1676.

XXXV. — JEAN de GOURNAY. — Fils du feu comte de Gournay, lieutenant général des armées du Roi, tué à la bataille de Fleurus, naquit à Metz, reçut le brevet de l'abbaye de Foix en 1677 et ses bulles en 1681. Il nomma en 1685 le P. Hubert Mercier, alors prieur, pour son vicaire général. A fait faire un bel ornement à son église et la gouverne encore à présent avec beaucoup de zèle et de piété, étant devenu fils unique et seul héritier des biens de M. son père.

On trouvera, dans le livre *de Ordine Canonicorum Regularium,* un abbé de Foix, qui assista à un Chapitre général tenu à Narbonne, s'il m'en souvient, en conséquence de la bulle de Benoît XII, pour la réforme des chanoines réguliers ; on pourra l'insérer à sa place dans ce catalogue, supposé qu'il n'y soit pas. Le livre me manque, l'imprimeur me presse et ma mémoire ne me fournit pas cet abbé.

(1) Les PP. Morin et Polinier, David, Hautefeuille, Vaudin.

FIN.

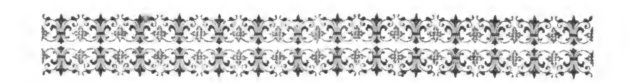


TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

FOIX, IMPRIMERIE POMIÈS. — ANNÉE 1893.

AVIS DE L'ÉDITEUR

Sur la Réimpression de *la Vie de Saint Volusien*.

En donnant une nouvelle édition de *la Vie de Saint Volusien*, nous nous sommes proposé de reproduire le texte du Père de Lacoudre, mais nous avons pris soin de réviser minutieusement les citations et les pièces justificatives et de faire disparaître de trop nombreuses défectuosités typographiques.

A notre grand regret, nous n'avons pu joindre à ce volume une notice biographique sur l'auteur. Malgré les recherches auxquelles nous nous sommes livré, nous n'avons réuni sur ce savant que des renseignements trop incomplets. Nous ne connaissons guère de sa vie que ce qu'il a laissé échapper en divers passages de son livre. Dans la préface il raconte qu'il quitta Foix, sa ville natale, vers l'âge de neuf ans et qu'il y revint trente-sept ans plus tard. Profitant de son voyage, il se mit à fouiller les archives locales et à recueillir les traditions pour préparer *la Vie de Saint Volusien* qu'il voulait écrire, désireux de répondre au désir exprimé par les chanoines de Saint-Martin de Tours. Rapidement composé, l'ouvrage fut terminé en 1722. A cette époque, l'auteur devait avoir quarante-six ans.

En consultant les actes de l'église paroissiale de Foix en 1676 (1), on trouve un acte de baptême qui, concordant avec les indications précédentes, doit concerner notre hagiographe. Cet acte porte que, le 4 août de cette année, fut baptisé Raymond de Lacoudre, fils de Jacques de Lacoudre et de Marie de La Fabrègue, né le 2 du même mois. Sa famille, aujourd'hui éteinte, était une des plus notables du pays.

Devenu chanoine régulier de la congrégation de France, Raymond de Lacoudre fut pourvu du prieuré de Pébrac, en Auvergne, dont l'abbé était François de Caulet, plus tard abbé de Foix et évêque de Pamiers (2). Quand et où mourut Lacoudre? Nous l'ignorons. Pour terminer ce que nous pouvons dire sur son compte, constatons, suivant son propre aveu (3), qu'il a dû se livrer à des travaux d'érudition, dont nous n'avons pas trouvé trace.

La façon dont est composée *la Vie de Saint Volusien* démontre que l'auteur était habitué à la critique, qu'il n'avançait pas un fait sans le prouver par le témoignage des contemporains et par la production de documents. Au milieu des versions contradictoires et des légendes, qui étaient de nature à gêner ses conclusions, il a su discerner ce qui avait un caractère vraiment historique, faire usage de textes inexplorés et présenter les événements sous leur vrai jour.

Le livre du Père de Lacoudre, malgré les difficultés de lecture occasionnées par un style incorrect, lourd, traînant, n'en constitue pas moins une œuvre solidement établie, rigoureusement déduite. C'est à cet ouvrage qu'il faudra toujours recourir, quand il s'agira de mettre en lumière un personnage que l'église d'Auvergne considère comme une de ses gloires, de rechercher les origines de la ville et de l'église de Foix et d'étudier un des épisodes les plus curieux de l'histoire de Tours à la fin de la domination des Wisigoths (4).

(1) Archives municipales de Foix.
(2) *Vie de Saint Volusien*. Catalogue des abbés de Foix, numéro XXX ; *François de Caulet*, pag. 76.
(3) *Ibidem*, pag. 76.
(4) Voir pour l'*Histoire de Saint Volusien* la notice de M. l'abbé Barbier, ancien directeur du Petit Séminaire de Pamiers, aujourd'hui chanoine de ce diocèse ; *Saint Volusien, martyr, septième évêque de Tours et patron de la ville de Foix*. Paris, Hugny, 1880, in-8°, 52 pages.



